



Commission Européenne

Travailler ensemble

La Politique européenne de voisinage



Politique Européenne de Voisinage

FR

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:

Commission européenne
Direction générale des relations extérieures
B-1049 Brussels
E-mail: enp-info@ec.europa.eu
<http://ec.europa.eu/world/enp/>

***Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses
aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.***

**Un numéro unique gratuit (*):
00 800 6 7 8 9 10 11**

(*) Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

Les limites indiquées sur ces cartes n'impliquent ni que la Commission européenne exprime un jugement sur le statut juridique d'un quelconque territoire, ni qu'elle avaleise ou accepte ces limites.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2007

ISBN 92-894-8347-4

© Communautés européennes, 2007
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Photos: © Panos

Printed in Belgium

IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE

Travailler ensemble
**La Politique européenne
de voisinage**





Politique Européenne de Voisinage

Table des matières

Politique européenne de voisinage – État des lieux	5
Promouvoir la coopération politique et les réformes	9
S’engager à défendre des valeurs partagées	9
Intensifier le dialogue politique et la coopération	10
Algérie	12
Arménie	13
Garantir la justice, la liberté et la sécurité	14
Gérer les migrations	15
Gérer les demandeurs d’asile et les réfugiés	16
Gérer les frontières	17
Simplifier les procédures de visa et réadmettre les immigrants clandestins	17
Azerbaïdjan	18
Egypte	19
Promouvoir l’intégration économique et les réformes	20
La situation économique	20
Accéder au marché intérieur de l’UE	20
Promouvoir les réformes économiques et sociales	21
Réduire la pauvreté et relever les défis sociaux	22
Géorgie	24
Israël	25
Stimuler le commerce et les investissements	26
Promouvoir le commerce des marchandises	27
Promouvoir le commerce des services	28
Lever les obstacles au commerce – Douane et sécurité alimentaire	28
Améliorer le climat de l’investissement	29
Carte des pays concernés par la politique européenne de voisinage	30
Nouer des contacts entre populations	32
Améliorer l’éducation et aider les jeunes	32
Œuvrer en faveur de la santé publique	33
Faciliter les mouvements transfrontaliers locaux	35
Promouvoir la coopération transfrontalière	35
Jordanie	36
Liban	37
Tisser des liens entre voisins	38
Renforcer les liens énergétiques	38
Développer les transports	39
Protéger l’environnement	40
Développer la société de l’information	41
Moldavie	42
Maroc	43
Encourager la coopération régionale	44
Les conflits régionaux en point de mire	46
Autorité palestinienne	48
Tunisie	49
Encourager et soutenir les réformes des partenaires	50
Assistance de la CE	50
Futurs programmes d’assistance et de coopération de la CE	51
Ukraine	53
La Politique européenne de voisinage – Perspectives	54
Belarus	56
Libye	57
Syrie	58



La Politique européenne de voisinage – État des lieux

En 2003-2004, la Commission a proposé une nouvelle politique étrangère pour l'UE: la «Politique européenne de voisinage», une politique-cadre s'adressant à ses voisins orientaux et méridionaux. Consciente de l'intérêt d'être entourée de voisins stables et prospères, l'UE estimait en effet que soutenir le développement politique et économique de ses voisins était le meilleur moyen de s'assurer paix et sécurité et prospérité à long terme. Par le biais de la PEV, l'UE souhaite apporter une aide substantielle aux gouvernements de ses voisins pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs en matière de réforme politique et économique en leur offrant la possibilité de partager les avantages d'une relation plus soutenue. Les pays voisins, quant à eux, ont tout intérêt à exploiter au maximum ce que l'UE peut leur offrir, à savoir la stabilité économique et de grands marchés, une expérience et un savoir-faire en matière de réformes, des contacts culturels et autres entre populations.

La Politique européenne de voisinage est un cadre spécial qui s'applique à la relation de l'UE avec ses voisins immédiats¹ à l'est et au sud, soit seize pays qui n'ont pas, ou pas encore, de perspectives d'adhésion future à l'UE: l'Algérie,

l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, l'Égypte, la Géorgie, Israël, la Jordanie, le Liban, la Libye, la Moldavie, le Maroc, l'Autorité palestinienne, la Syrie, la Tunisie et l'Ukraine².

PEV : les grands jalons³

Mars 2003 – mai 2004: la Commission européenne propose les grandes lignes d'une Politique de voisinage et ses modalités de fonctionnement.

Mai 2004: la Commission européenne présente des rapports sur sept pays de la PEV.

Juin 2004: les 25 chefs d'État et de gouvernement approuvent le document stratégique de la Commission.

2^e semestre de 2004: la Commission européenne et les sept pays de la PEV négocient des Plans d'action PEV énonçant les priorités de réforme à court et moyen terme de ces pays.

Février – juillet 2005: Ces Plans d'action PEV – pour Israël, la Jordanie, la République de Moldavie, le Maroc, l'Autorité palestinienne, la Tunisie et l'Ukraine – sont adoptés et la mise en œuvre des réformes commence.

Fin 2004 – Fin 2006: après présentation des rapports sur l'Arménie, l'Azerbaïdjan, l'Égypte, la Géorgie et le Liban au printemps 2005, des négociations sont également entamées avec ces pays en vue d'élaborer des Plans d'action PEV.

¹ Les autres voisins de l'UE sont couverts par d'autres politiques telles que l'EEE/AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse), l'élargissement (pays candidats: Croatie, Turquie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine; pays candidats potentiels: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Serbie, Monténégro) et un partenariat stratégique avec la Russie.

² En l'absence de relation contractuelle, les avantages de la PEV ne sont pas activés pour le Bélarus, la Libye ou la Syrie.

³ Tous les documents essentiels relatifs à la PEV sont disponibles sur le site http://ec.europa.eu/world/enp/index_fr.htm

La PEV constitue une **réponse** à l'intérêt et au souhait de nos voisins, de la Méditerranée à la mer Caspienne, de bénéficier dès maintenant de relations plus étroites, d'une forme privilégiée de relation, quelle que puisse être l'évolution future. Elle répond aussi aux attentes, espoirs et craintes des citoyens face aux défis posés par le monde actuel : mondialisation et écarts de prospérité, gestion des migrations, sécurité aux frontières, criminalité organisée, lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, dégâts environnementaux et problèmes de santé publique, etc. – générés par la pauvreté, l'insécurité, les pressions migratoires et les pénuries de ressources dans le voisinage commun.

«Même à l'ère de la mondialisation, la géographie garde toute son importance. Il est dans l'intérêt de l'Europe que les pays situés à ses frontières soient bien gouvernés. Les voisins engagés dans des conflits violents, les États faibles où la criminalité organisée se répand, les sociétés défailtantes ou une croissance démographique explosive aux frontières de l'Europe constituent pour celle-ci autant de problèmes. Si elle accroît notre sécurité, l'intégration des États adhérents aura également pour effet de rapprocher l'UE des zones de troubles. Notre tâche doit être de promouvoir, à l'est de l'Union européenne et aux frontières du bassin méditerranéen, un ensemble de pays bien gouvernés avec lesquels nous pourrions avoir des relations étroites, fondées sur la coopération.»

Stratégie européenne de sécurité, décembre 2003

Cette politique vise à créer un cercle vertueux en encourageant la bonne gouvernance, le développement économique et social, la modernisation et les réformes, grâce à une nouvelle relation plus étroite, basée sur des **valeurs et intérêts communs** ou partagés, tels que la bonne gouvernance, la prospérité, la stabilité et la sécurité; la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit; l'économie de marché et le développement durable et les réformes dans les secteurs clés. Grâce à leur intégration économique à l'UE, les pays voisins peuvent plus facilement mettre en œuvre leurs programmes de réformes et leurs politiques de développement économique. Pour développer la stabilité et la prospérité dans le voisinage, il faut, d'une part, élaborer des systèmes politiques et économiques rigoureux et, d'autre part, bâtir de solides fondations en termes de développement économique et social et de liens physiques. Les réformes sont interdépendantes. En effet, pour promouvoir le commerce et les investissements, les deux parties doivent renforcer les services de transport et les liens entre les infrastructures, tandis que des systèmes judiciaires et réglementaires plus solides contribueront à améliorer le climat pour les entreprises et les

investissements. La PEV vise à rendre les frontières sûres et efficaces, à promouvoir les échanges économiques, sociaux et culturels, sans construire une «forteresse Europe» ni créer de nouveaux clivages. Elle couvre en outre des questions d'intérêt stratégique telles que l'énergie (ces pays voisins et leurs voisins sont des fournisseurs actuels ou futurs ou des pays de transit).

La PEV met en place un système de **partenariat** et de **co-propriété** du processus de réforme qui se fondent sur des priorités convenues, afin de répondre aux besoins et efforts des pays. Des partenariats de réforme établis conjointement – les Plans d'action PEV – fixent des priorités de réforme à court et à moyen terme dans une vaste gamme de domaines, tels que :

- le dialogue **politique** et la réforme;
- la coopération **économique** et sociale et le développement;
- les questions liées aux **échanges**, au marché et à la réforme des réglementations;
- la coopération dans les domaines de la **justice**, de la **liberté** et de la **sécurité**;
- les **aspects sectoriels** tels que le transport, l'énergie, la société de l'information, l'environnement, la recherche-développement;
- la **dimension humaine**, notamment les contacts humains, la société civile, l'éducation, la santé publique.

Les Plans d'action PEV suivent la même structure de base mais, comme ils sont négociés avec les partenaires, le contenu de chacun d'eux est pleinement **différencié**, c'est-à-dire qu'il est spécifique au pays concerné, finement adapté à sa situation politique, économique et sociale, aux besoins de ce pays et à sa relation avec l'UE.

La liste, ainsi que **l'ordre**, des priorités de réforme vise plusieurs objectifs, tant pour l'UE que pour les pays partenaires. Pour ces derniers, cette liste constitue un précieux document stratégique. En Moldavie, par exemple, elle est devenue la pierre angulaire de la stratégie nationale de réforme et, en Jordanie, elle est étroitement liée au Programme national. Pour l'UE, elle fournit des orientations pour l'octroi d'un soutien à ces réformes ainsi que des indicateurs clairs permettant d'évaluer les réformes. Pour d'autres acteurs et bailleurs de fonds internationaux, elle représente un plan détaillé utile des réformes que le pays s'est engagé à mener.

Quelles sont les mesures incitatives qui sous-tendent de telles réformes? Plus les **partenaires** progressent sur la voie de la réalisation de leurs objectifs de réforme

concernant l'État de droit, la démocratie, les droits de l'homme, les réformes économiques et sectorielles axées sur le marché et la coopération sur les principaux objectifs de politique étrangère, plus l'UE offre une intégration politique et économique accrue, dépassant la relation normalement offerte aux pays tiers.

Le **renforcement de l'intégration politique** se traduit par un dialogue plus fréquent, à un plus haut niveau, par un soutien à la consolidation des institutions qui protègent la démocratie et l'État de droit, et par la promotion de priorités de politique étrangère communes, telles que la coopération régionale, l'amélioration de l'efficacité des institutions multilatérales, les mesures à prendre pour faire face aux menaces de sécurité communes telles que le terrorisme, l'extrémisme, les armes de destruction massive, etc.

Le **renforcement de l'intégration économique** signifie concrètement que l'UE apporte une assistance technique et financière substantielle aux priorités de réforme convenues et à la coopération transfrontalière. Réformes qui, entre autres, aideront les pays partenaires à tirer parti du généreux accès au marché intérieur offert par l'UE (ainsi que du soutien à leurs efforts pour devenir membres de l'OMC).

L'importance de notre relation avec ces pays n'est nullement nouvelle. La nouveauté de la PEV réside dans sa conception globale et prospective du soutien aux réformes politiques et économiques, au développement et à la modernisation, et dans des aspects qui ne sont proposés à aucun autre «pays tiers». Nous pensons ici à de nouvelles formes de soutien visant à stimuler le développement économique et social, à la possibilité de participer aux programmes et agences de l'UE et, élément le plus novateur de tous, à la possibilité d'obtenir une «part du marché intérieur¹».

Un pays partenaire peut approfondir sa relation avec l'UE d'autant plus vite qu'il a la capacité et la volonté politique de mettre en œuvre les réformes convenues. Les progrès sont soutenus par un accroissement des mesures incitatives et des avantages. Ainsi, à mesure que les pays repèrent les secteurs du marché de l'UE auxquels ils souhaitent avoir accès et mettent ensuite en œuvre (avec l'aide de l'UE) les réformes nécessaires pour pouvoir bénéficier d'un tel accès, ils obtiennent graduellement la possibilité de participer aux réseaux européens de transport, d'énergie, de télécommunications, d'éducation, etc.

La PEV tient pleinement compte des **relations existantes** avec ces voisins, qu'il s'agisse d'accords de partenariat et de coopération (avec les voisins de l'est) ou d'accords d'association et du partenariat

euro-méditerranéen (avec les voisins du sud). Dans le bassin méditerranéen, la PEV complète le partenariat méditerranéen existant, qui est l'instrument multilatéral clé des relations de l'UE avec ses voisins du sud, en offrant des incitations et des opportunités supplémentaires, spécifiques à chaque pays, ainsi que de nouveaux outils et méthodes de travail qui contribuent à réaliser le potentiel du processus de Barcelone.

À l'automne 2006, trois ans après la proposition de cette politique et à peine dix-huit mois après l'adoption des premiers Plans d'action PEV, des premiers **résultats** sont déjà visibles. Habituellement, à ce stade précoce de mise en œuvre d'une nouvelle politique ambitieuse, il est difficile de mettre en évidence des progrès concrets car le développement des institutions est, de par sa nature même, difficile à évaluer. Néanmoins, il existe déjà un élan politique, qui porte quelques fruits concrets:

- la mise en œuvre des sept premiers Plans d'action PEV (avec Israël, la Jordanie, la République de Moldavie, le Maroc, l'Autorité palestinienne, la Tunisie et l'Ukraine) est en cours et les experts des deux parties assurent le suivi des progrès par le biais de réunions régulières. De nombreuses actions entreprises sous le Plan d'action de la PEV avec l'Autorité palestinienne ont été interrompues suite aux récents événements politiques de 2006;

- un accord est intervenu sur des projets de Plans d'action PEV pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan, l'Égypte, la Géorgie et le Liban et les travaux en vue de la rédaction d'un rapport sur l'Algérie ont débuté;



■ des progrès ont été engrangés sur plusieurs aspects intéressants pour les partenaires, notamment la facilitation des échanges pour l'Ukraine, les progrès sur les questions énergétiques pour l'Algérie, l'Azerbaïdjan et l'Ukraine, la participation du Maroc aux opérations militaires de la mission européenne ALTHEA menées en Bosnie-Herzégovine; le travail avec l'Ukraine visant à aider l'obtention de visas pour certaines catégories de personnes (par ex. les étudiants, les hommes d'affaires, les responsables politiques). On notera aussi une mission réussie d'assistance aux frontières visant à aider la Moldavie et l'Ukraine à améliorer les opérations douanières à leur frontière commune, l'amélioration des normes alimentaires en Jordanie, l'amélioration du dialogue avec certains partenaires méditerranéens, dialogue qui, pour la première fois, inclut des aspects tels que la démocratie, les droits de l'homme et la gouvernance.

L'UE est résolue à soutenir les réformes et le développement dans son voisinage. Par le biais de la PEV, elle collabore avec ses voisins pour favoriser la réalisation de leurs réformes et améliorer la vie des citoyens de ces pays ainsi que des nôtres. Le succès dépendra de la capacité des pays partenaires à mettre en œuvre leurs programmes de réforme – capacité que l'UE peut soutenir – mais aussi, et de façon plus cruciale encore, de leur propre volonté politique de mettre en œuvre ces programmes. Un premier rapport de suivi est paru en décembre 2006¹.

«La Politique européenne de voisinage repose sur l'hypothèse qu'en aidant nos voisins, nous nous aidons nous-mêmes. Elle nous procure un nouveau cadre et de nouveaux instruments pour promouvoir la bonne gouvernance et le développement économique dans le voisinage de l'UE. En outre, elle exploite l'expérience précieuse que nous avons déjà acquise en matière d'aide aux pays en transition... elle constitue une réponse pragmatique aux défis que l'Europe doit relever aujourd'hui.»
Benita Ferrero-Waldner, Commissaire européenne en charge des Relations extérieures et de la Politique européenne de voisinage, octobre 2005.



¹ "Strengthening the ENP", COM(2006)726 of 4.12.2006 – http://ec.europa.eu/world/enp/pdf/com06_726_en.pdf



Promouvoir la coopération politique et les réformes

La Politique européenne de voisinage soutient les réformes politiques internes au sein des pays partenaires de la PEV et tente de renforcer le dialogue sur les questions de politique et de sécurité entre l'UE et ces derniers. Les fondements politiques sous-jacents de la PEV sont les valeurs fondamentales de l'UE, à savoir la liberté, la démocratie, l'égalité, l'État de droit et le respect des droits de l'homme. La PEV entend encourager les pays à s'engager à respecter ces principes en tant que valeurs communes, conformément aux normes internationales. L'UE accorde, par exemple, une importance particulière à l'organisation d'élections démocratiques libres et justes dans les pays partenaires.

Une mise en œuvre effective de tels engagements constitue un élément essentiel des relations de l'UE avec les partenaires de la PEV et elle détermine à quelle vitesse et quel rythme la relation de l'UE avec les différents pays progressera. L'étendue de la mise en œuvre de tels engagements par les pays voisins varie dans la pratique, ce qui laisse d'énormes possibilités d'amélioration. Ainsi, il est impossible d'offrir au Bélarus des incitants supplémentaires dans le cadre de la PEV tant que les valeurs démocratiques ne sont pas pleinement respectées sous le régime du Président Lukachenko.

La PEV demande en outre des engagements des partenaires sur des priorités essentielles de l'UE en matière de relations extérieures, notamment le respect

du droit international, la prévention et la résolution des conflits et le soutien à un multilatéralisme effectif, la coopération dans la lutte contre le terrorisme et la lutte contre la prolifération des armes de destruction massives. La PEV entend intensifier le dialogue politique sur ces domaines et d'autres encore.

■ S'engager à défendre des valeurs partagées

L'UE veut encourager la protection des droits humains et sociaux fondamentaux, y compris la liberté de presse et d'expression, les droits des minorités et des enfants, l'égalité des sexes, les droits syndicaux et autres normes fondamentales du travail, ainsi que la lutte contre la torture et la prévention des mauvais traitements. Pour y parvenir, elle s'appuie sur différents moyens, tels que les lois appropriées, l'application des conventions internationales, la lutte contre le racisme et la xénophobie, ainsi que la formation générale aux droits de l'homme. La PEV soutient également le développement et le rôle de la société civile dans les pays partenaires de la PEV.

Le respect des droits fondamentaux et des droits de l'homme est mis en évidence dans chacun des Plans d'action convenus conjointement dans le cadre de la PEV. Ces Plans d'action énumèrent plusieurs priorités visant à encourager la prise d'un engagement à respecter des valeurs partagées, notamment des engagements spécifiques convenus en matière de droits de l'homme et de réformes politiques et de



gouvernance, engagements dont le respect sera supervisé par des structures conjointes (sous-comités) créées par l'UE et le pays partenaire.

L'UE apporte un soutien et un savoir-faire pour aider les pays à élaborer et mettre en œuvre les réformes essentielles pour faire progresser la démocratisation, telles que des lois électorales, la décentralisation et le renforcement de la capacité administrative. La PEV œuvre aussi pour améliorer la capacité des partenaires à appliquer l'État de droit, par exemple par la réforme des codes civils et criminels, la réforme des systèmes judiciaires et pénitentiaires, ainsi que la lutte contre la corruption et la criminalité organisée.

Les parties des Plans d'action PEV qui traitent des réformes politiques et des droits de l'homme reposent sur les principes du droit international et du droit relatif aux droits de l'homme auxquels l'UE et

les pays partenaires ont souscrit en vertu de conventions internationales (notamment des Nations Unies) et régionales (telles que celles du Conseil de l'Europe ou de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe) ou d'accords bilatéraux signés avec l'UE. Ainsi, tous les voisins de l'UE sont signataires des conventions de l'ONU relatives aux droits de l'homme. Les pays partenaires se sont aussi engagés à respecter les normes fondamentales du travail et à promouvoir les droits sociaux fondamentaux en vertu des conventions pertinentes de l'Organisation internationale du Travail (OIT), engagement qui constitue également une condition préalable pour pouvoir bénéficier de certains avantages commerciaux offerts par l'UE. Les droits des femmes et des enfants sont aussi couverts, soit directement par des engagements relatifs à l'égalité de traitement et à l'égalité des chances ainsi que par le renforcement du rôle politique, économique et social des femmes, soit par le biais de mesures de lutte contre la traite d'êtres humains.

L'UE procure une aide technique et financière aux pays de la PEV pour soutenir leurs réformes. Dans le cadre d'un nouveau «Fonds pour la gouvernance», elle accordera aussi des incitations financières supplémentaires aux pays qui sont prêts à s'engager dans un partenariat plus ambitieux et à accélérer les réformes, surtout dans le domaine de la gouvernance.

■ Intensifier le dialogue politique et la coopération

Les Plans d'action citent en outre des domaines dans lesquels l'UE et ses partenaires peuvent améliorer leur dialogue et échanger des informations sur des thèmes politiques ou de politique étrangère, sur une vaste gamme de sujets tels que la politique étrangère et de sécurité, les questions internationales et régionales, la prévention des conflits et la gestion des crises, les menaces communes à la sécurité telles que le terrorisme, les armes de destruction massive et les exportations illégales d'armes, ainsi que d'autres domaines décrits comme prioritaires dans les Plans d'action PEV des différents pays.

Ce genre de coopération peut aussi déboucher à terme sur une participation des pays partenaires à certains aspects de la PESC (Politique étrangère et de sécurité commune) ou de la PESD (Politique européenne de sécurité

Voici, par pays, quelques exemples de priorités politiques citées dans les Plans d'action PEV:

- Jordanie: soutenir les réformes énoncées dans le Programme national du gouvernement;
- Moldavie: réformer la législation électorale, renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire et les libertés fondamentales, lutter contre la corruption et conclure le processus de négociation de l'accord sur la Transnistrie;
- Maroc: poursuivre les réformes relatives à la démocratisation, appliquer les conventions internationales relatives aux droits de l'homme et moderniser le système judiciaire;
- Autorité palestinienne: adopter une stratégie cohérente de réforme judiciaire et de lutte contre la corruption;
- Tunisie: soutenir les réformes relatives à la démocratisation, aux droits de l'homme et à la modernisation, ainsi que l'indépendance du pouvoir judiciaire;
- Ukraine: renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire, lutter contre la corruption et offrir une aide dans le cadre du processus de négociation de l'accord sur la Transnistrie.



et de défense) de l'UE, à des formations et exercices communs et à des opérations de gestion de crise dirigées par l'UE (tel que Maroc lors des opérations ALTHEA menées par l'UE en Bosnie). L'UE peut aussi conseiller et aider des pays dans le cadre du respect de leurs obligations internationales en matière de lutte contre le terrorisme et de non-prolifération.

Une autre possibilité très concrète visant à intensifier la coopération politique consiste à inviter des pays à s'aligner sur les déclarations de politique étrangère de l'UE qui exposent la position de l'UE sur un point de politique étrangère spécifique. Il a déjà été proposé à Moldavie et à l'Ukraine de s'aligner sur de telles déclarations (PESC) au cas par cas.

Etat de lieu des relations contractuelles avec la CE et des Plans d'Action – février 2007

PEV pays partenaires	Entrée en vigueur des relations contractuelles avec la CE	Rapport Pays PEV	Plan d'Action PEV	Adoption par l'UE	Adoption conjointe par le pays partenaire
Algérie	AA - 2005	En progrès	--	--	--
Arménie	PCA - 1999	Mars 2005	Accord Sept 2006	13.11.2006	14.11.2006
Azerbaïdjan	PCA - 1999	Mars 2005	Accord Sept 2006	13.11.2006	14.11.2006
Bélarus	--	--	--	--	--
Égypte	AA - Juin 2004	Mars 2005	Accord fin 2006	--	Attendu pour Mars 07
Géorgie	PCA - 1999	Mars 2005	Accord Sept. 2006	13.11.2006	14.11.2006
Israël	AA - Juin 2000	Mai 2004	Accord fin 2004	21.02.2005	11.04.2005
Jordanie	AA - Mai 2002	Mai 2004	Accord fin 2004	21.02.2005	11.01.2005
Liban	AA - Avril 2006	Mars 2005	Accord Mai 2006	17.10.2006	19.01.2007
Libye	--	--	--	--	--
Moldavie	PCA - Juillet 1998	Mai 2004	Accord fin 2004	21.02.2005	22.02.2005
Maroc	AA - Mars 2000	Mai 2004	Accord fin 2004	21.02.2005	27.07.2005
Autorité palestinienne	Interim AA - Juillet 1997	Mai 2004	Accord fin 2004	21.02.2005	04.05.2005
Syrie	--	--	--	--	--
Tunisie	AA - Mars 1998	Mai 2004	Accord fin 2004	21.02.2005	04.07.2005
Ukraine	PCA - Mars 1998	Mai 2004	Accord fin 2004	21.02.2005	21.02.2005

République
Capitale: Alger
Devise: dinar algérien (1€ = 89 DZD)
Population (% de moins de 14 ans):
32,5m (29%)
Superficie: 2.382.000 km²
Exportations vers l'UE (% du total):
13,8 milliards € (56%)
Importations de l'UE (% du total):
10,2 milliards € (64%)
PIB: 65 milliards €
PIB par habitant: 2.027 €
Inflation: 3,6%
Chômage: 22,5% (est. de 2005)
Langue(s): arabe (langue officielle), français,
dialectes berbères
Utilisateurs d'Internet
(par 1.000 habitants): N/A



Les relations de l'UE avec l'Algérie reposent sur l'accord d'association UE-Algérie entré en vigueur en septembre 2005, qui prévoit un renforcement du dialogue politique et économique, une libéralisation graduelle du commerce et des services et une coopération sur les questions économiques, sociales, culturelles, ainsi qu'en matière de justice et affaires intérieures.

L'inclusion de l'Algérie dans la Politique européenne de voisinage permettra d'intensifier le soutien à ces réformes. À la suite de l'entrée en vigueur de l'accord d'association, la Commission a entamé la rédaction d'un rapport sur ce pays dans le cadre de la PEV afin d'évaluer la situation politique et économique du pays et les perspectives d'un futur Plan d'action de la PEV.

Voici quelques exemples des moyens mis en œuvre par l'UE pour soutenir le processus de réforme en Algérie :

■ un projet de 57 millions € visant à contribuer à rendre les petites et moyennes entreprises (PME) algériennes

plus compétitives. Des formations, des conseils d'experts et un meilleur accès à l'information spécialisée aideront environ 3.000 petites et moyennes entreprises (PME) à mieux s'adapter conditions de l'économie de marché. L'environnement commercial sera également amélioré grâce à un soutien aux institutions et organisations publiques qui participent au développement du secteur des PME;

■ un projet de 20 millions € participe à l'amélioration de la gestion économique, notamment en aidant le gouvernement à renforcer la qualité de la collecte et du traitement des statistiques nationales afin d'accroître la capacité prévisionnelle nationale;

■ un programme de 10 millions € soutient le développement des capacités au sein de l'administration algérienne et d'autres institutions par le biais de conseils techniques, de formations et d'accords de jumelage avec des administrations nationales au sein de l'UE;

■ un programme de 10 millions € alloué à la société civile aide les ONG actives dans le secteur du développement à mettre en œuvre leurs projets et à créer des réseaux, notamment à tenir des réunions avec des ONG européennes.



i

République

Capitale: Erevan

Devise: dram (1€ = 560 AMD)

Population (% de moins de 14 ans):
3,21m (21,6%)

Superficie: 30.000 km²

Exportations vers l'UE (% du total):
170m € (39%)

Importations de l'UE (% du total):
351m € (34%)

PIB: 3 milliards €

PIB par habitant: 879 €

Inflation: 7%

Chômage: 30% (est. de 2003)

Langue(s): arménien 97,7%, yézidi 1%, russe 0,9%, autres 0,4% (recensement de 2001)

Utilisateurs d'Internet (par 1.000 habitants): 37



Les relations avec l'UE reposent sur l'accord de partenariat et de coopération (APC) UE-Arménie, qui est entré en vigueur en 1999 et vise à promouvoir le respect des principes démocratiques, de l'État de droit et des droits de l'homme, la consolidation d'une économie de marché, la libéralisation du commerce et la coopération dans un vaste éventail de domaines.

L'UE a inclus l'Arménie, ainsi que l'Azerbaïdjan et la Géorgie, à leur demande, dans la PEV en 2004, montrant ainsi qu'elle était prête à continuer à aider l'Arménie à relever ces défis. Dans son rapport sur ce pays élaboré en mars 2005 dans le cadre de la PEV, la Commission européenne déclare qu'un Plan d'action devrait prévoir, entre autres, un soutien aux réformes démocratiques et au développement de l'économie de marché. Les consultations sur un Plan d'action ont débuté à la fin 2005 pour se conclure à la mi-2006.

Le soutien apporté par l'UE au processus de réforme en Arménie vise notamment les réformes institutionnelles, juridiques et administratives tout en s'intéressant aux conséquences sociales de la transition.

Voici quelques exemples de programmes:

- soutien au développement économique, politique et social dans le cadre de la PEV et de l'OMC via le Centre euro-arménien de conseil juridique et politique (AEPLAC), financé par TACIS. L'actuelle phase quatre de l'AEPLAC fournit des conseils juridiques et politiques de haut niveau au gouvernement pour la mise en œuvre de l'APC;
- soutien à une fermeture précoce de la centrale nucléaire vieillissante de Medzamor et développement de solutions alternatives à l'énergie nucléaire: réhabilitation des installations de stockage de gaz, centrales hydro-électriques, évaluation d'opportunités de développement d'énergies renouvelables, réalisation d'études de faisabilité et élaboration d'une stratégie de déclassement de la centrale de Medzamor;
- soutien à l'éducation et à la formation professionnelle, qui peut aussi contribuer à réduire la pauvreté;
- un programme de sécurité alimentaire destiné à réduire la pauvreté offre une aide budgétaire et une assistance technique pour d'importantes réformes agraires et la gestion des finances publiques, dont un soutien aux secteurs sociaux (allocations familiales et aide à l'enfance).

Sécurité nucléaire – Medzamor

La fermeture de la centrale nucléaire de Medzamor est un point de discussion dans les relations entre l'UE et l'Arménie. Pauvre en ressources naturelles, l'Arménie est fort dépendante de cette centrale, qui a été réouverte en 1995. La centrale est toutefois considérée comme dangereuse en raison de sa conception et de sa localisation dans une zone sismique. L'Union européenne a offert 100 millions € pour faciliter sa fermeture précoce.





Garantir la justice, la liberté et la sécurité



Un des premiers objectifs de la Politique européenne de voisinage était d'éviter la création de nouveaux clivages le long des frontières de l'UE élargie. Les activités de la PEV dans le domaine de la justice, de la liberté et de la sécurité sont cruciales à cet égard car l'UE et ses partenaires doivent relever des défis transnationaux de plus en plus importants, tels que la gestion des pressions migratoires, la résolution des questions d'asile et de visa, la lutte contre la criminalité organisée, en particulier la traite d'êtres humains et le trafic de drogues, le terrorisme ainsi que le blanchiment d'argent.

Les Plans d'action PEV élaborés avec les partenaires tentent aussi d'intensifier la coopération policière et judiciaire, également avec des organes de l'UE tels que l'Office européen de police (Europol) et l'unité de coopération judiciaire (Eurojust).

Pour promouvoir la justice, la liberté et la sécurité dans tout le voisinage, il faut en outre relever des défis systémiques internes. L'UE et ses partenaires ont un intérêt commun à améliorer le fonctionnement des institutions publiques et à en assurer une administration efficace. Il est important d'aider les pays à mettre en place des institutions judiciaires solides car l'État de droit est un fondement essentiel de la bonne gouvernance politique et d'un environnement économique sain. L'UE a déjà soutenu de telles activités sur le terrain, par exemple en aidant la Géorgie à améliorer son système judiciaire grâce à une mission de conseil d'un an, de 2004 à 2005.

Les Plans d'action PEV mentionnent en général une série de priorités concernant la justice, la liberté et la sécurité:

- la coopération judiciaire en matières civile et pénale et les réformes judiciaires;
- améliorer la transparence et la coopération dans la lutte contre la corruption;
- lutter contre le racisme et la xénophobie;
- renforcer la coopération pour prévenir et combattre le terrorisme;
- la coopération en matière répressive;
- améliorer la coopération dans la lutte contre la criminalité organisée;
- la coopération dans la lutte contre les drogues;
- la coopération dans la lutte contre le blanchiment d'argent et la criminalité économique et financière;
- développer le dialogue sur les questions relatives aux migrations et assurer une gestion efficace des flux migratoires;
- la coopération pour prévenir et combattre l'immigration clandestine;
- améliorer la capacité des partenaires à gérer les migrations et à protéger les réfugiés;
- améliorer la capacité de contrôle frontalier des partenaires;
- renforcer la sûreté des documents des partenaires.

■ Gérer les migrations

Après avoir été pendant des siècles le point de départ de migrations, l'Europe est aujourd'hui une destination attrayante et les migrations constituent un thème très sensible dans l'opinion publique européenne, les citoyens s'inquiétant de l'impact de ces migrations sur l'emploi et la concurrence en matière d'emploi. Toutefois, l'Europe a besoin des migrations car sa propre population diminue et vieillit. D'ici 2050, en l'absence d'immigration, la population autrichienne aura diminué d'un quart et un Italien sur trois aura plus de 65 ans. Des emplois resteront vacants et les taux de croissance et niveaux de vie déclineraient.

Il est donc nécessaire que l'Europe attire des travailleurs et des compétences de l'extérieur. En bref, l'Europe doit se doter d'une gestion efficace des migrations, autrement dit, elle doit trouver un juste équilibre entre répression de l'immigration clandestine et de la traite d'êtres humains, d'une part, et l'accueil des migrants dont l'Europe a besoin pour son bien-être économique et social, d'autre part. Pour mener une bonne gestion des migrations, il faut favoriser les migrations légales et la mobilité, surtout pour certaines catégories de personnes telles que les étudiants ou les personnes ayant des compétences

spécifiques recherchées par l'UE, tout en tenant compte de la nécessité d'atténuer la «fuite des cerveaux», c'est-à-dire d'éviter que les pays partenaires ne perdent des ressources humaines instruites et talentueuses. Cependant, il faut aussi s'attaquer à l'immigration clandestine. Il faut donc aider les voisins de l'UE à améliorer leur gestion des frontières, à renforcer la sûreté de leurs documents de voyage et à accroître leur capacité à mener un contrôle efficace à leurs frontières.

La Politique européenne de voisinage recherche précisément ce juste équilibre et inscrit résolument les migrations à l'ordre du jour du dialogue avec les pays partenaires. Les voisins de l'UE ont jadis été des sources majeures de migration mais aujourd'hui ils sont plus fréquemment des pays de transit pour des personnes issues de pays plus lointains, voire des pays de destination en soi. Pour relever ce défi croissant et de plus en plus commun, l'UE a donc intensifié le dialogue sur le thème des migrations avec les pays partenaires, surtout méridionaux. À la fin de 2005, des réunions régulières de groupes de travail bilatéraux avaient été instaurées avec la Jordanie, la République de Moldavie, le Maroc et la Tunisie et ces structures devraient être étendues à d'autres pays en temps voulu.



Aide dans le domaine des migrations et de l'asile: le programme Aeneas

Le programme européen Aeneas a été créé pour coopérer avec les pays tiers en vue de les aider à protéger les droits des migrants, à lutter contre les migrations clandestines, à améliorer la protection des réfugiés, à faciliter la réadmission et la réintégration des migrants de retour au pays, à promouvoir l'utilisation de canaux légaux pour les migrations légales et à soutenir la gestion des migrations.

Un montant de 120 millions d'euros était prévu pour ce programme pour la période allant de 2004 à 2006. Ce programme met en particulier l'accent sur les pays qui ont signé des accords de réadmission avec l'UE et sur les pays d'où partent ou transitent les flux migratoires dirigés vers l'UE. Des activités similaires seront poursuivies à partir de 2007 en vertu d'un programme de suivi.

L'UE fournit une assistance financière et des conseils aux pays de la PEV pour les soutenir dans leurs efforts en vue de résoudre la problématique des migrations légales et clandestines. Elle finance dans tout son voisinage des projets visant à mettre sur pied des institutions pertinentes, à améliorer les contrôles aux frontières, à renforcer la qualité des infrastructures d'accueil pour les demandeurs d'asile et les réfugiés et à lutter contre l'immigration clandestine et la traite d'êtres humains.

■ Gérer les demandeurs d'asile et les réfugiés

La question de la gestion des demandeurs d'asile et des réfugiés est aussi passée en tête des priorités ces dernières années. Comme les pays voisins de l'UE ne disposent pas toujours de la capacité institutionnelle et financière nécessaire pour relever ces défis, la PEV vise à aider les partenaires à développer une telle capacité et à mettre sur pied des systèmes efficaces de gestion. L'UE estime que les solutions aux problèmes des réfugiés devraient être trouvées surtout et avant tout dans les régions d'origine des réfugiés, dans le respect des conventions internationales.





■ Développer les institutions

La PEV contribue au développement d'institutions qui appliqueront l'État de droit et encourageront le respect des droits de l'homme. En outre, elle aide les pays à améliorer leur gestion des migrations. En Algérie, par exemple, l'UE forme les forces de police à la gestion des flux migratoires, y compris aux exigences des conventions internationales sur la protection des réfugiés. Au Maroc, l'UE finance la création d'une section internationale au sein de l'Agence nationale pour l'emploi.

■ Gérer les frontières

La gestion des frontières est importante aussi car ce n'est qu'en travaillant ensemble que l'UE et ses voisins pourront gérer efficacement des frontières communes et faciliter les mouvements transfrontaliers légitimes. L'objectif est de faciliter la circulation transfrontalière des personnes et des marchandises tout en assurant un haut niveau de sûreté contre les migrations clandestines, ainsi que d'aider les pays à développer leur propre capacité de contrôler leurs frontières avec plus d'efficacité. Le soutien de la CE à ces réformes peut revêtir de nombreuses formes, allant de l'assistance technique offerte à la Moldavie et à l'Ukraine pour la gestion de leur frontière commune, à la Mission d'assistance aux frontières de l'UE (voir p. 47).

■ Simplifier les procédures de visa et réadmettre les immigrants clandestins

L'UE dispose d'outils spécifiques pour soutenir des politiques équilibrées en matière de circulation des personnes. Par exemple, en 2005, elle a lancé des négociations avec l'Ukraine sur un accord de «facilitation de la délivrance de visas». Cet accord vise à faciliter la procédure d'obtention d'un visa pour les Ukrainiens souhaitant se rendre dans l'UE, par exemple en supprimant ou réduisant les frais de visa ou en réduisant la quantité de documents à présenter pour certaines catégories de voyageurs telles que les étudiants, les chercheurs, les hommes d'affaires ou les responsables se rendant à des réunions ou à des formations sur les réformes. Promouvoir les possibilités de voyage apporte aussi des retombées économiques plus larges et offre davantage d'échanges culturels. Tout en simplifiant la délivrance des visas, l'UE tient aussi à négocier des «accords de réadmission», comme elle l'a fait avec l'Ukraine et le Maroc. Ceux-ci fixent les procédures pour le retour des immigrants clandestins sur le territoire du pays partenaire concerné (ou celui de l'UE). La facilitation de la délivrance des visas et la réadmission sont de bons exemples de domaines où il est intéressant de prendre des mesures au niveau de l'UE plutôt que d'éventuellement accumuler une mosaïque incomplète d'accords bilatéraux entre les États membres de l'UE et les pays partenaires.

Azerbaïdjan

i

République

Capitale: Bakou

Devise: Nouveau manat azerbaïdjanais
(1€ = 1,10 AZM)

Population (% de moins de 14 ans):
7,9m (26,4%)

Superficie: 87.000 km²

Exportations vers l'UE (% du total):
1,068 milliard € (66%)

Importations de l'UE (% du total):
1,32 milliard € (42%)

PIB: 7 milliards €

PIB par habitant: 823 €

Inflation: 6,2% (fin 2005)

Chômage: 1,2% (taux officiel)

Langue(s): azerbaïdjanais (azéri) 89%,
russe 3%, arménien 2%, autres 6%
(est. de 1995)

**Utilisateurs d'Internet
(par 1.000 habitants):** N/A

Les relations de l'UE avec l'Azerbaïdjan sont basées sur l'accord de partenariat et de coopération (APC) entré en vigueur en juillet 1999. Cet APC vise, entre autres, à libéraliser le commerce, à promouvoir les investissements et à encourager la protection des droits de propriété intellectuelle, industrielle et commerciale tout en instaurant un dialogue politique régulier.



L'UE a manifesté son intention de contribuer à relever ces défis en accédant, en 2004, à la demande de l'Azerbaïdjan, ainsi que de l'Arménie et de la Géorgie, d'être inclus dans la PEV. Dans son rapport sur ce pays élaboré en mars 2005 dans le cadre de la PEV, la Commission européenne déclare qu'un Plan d'action devrait prévoir, entre autres, un soutien à l'économie de marché, aux réformes institutionnelles et politiques, à la réduction de la pauvreté et à plusieurs autres mesures nécessaires pour rapprocher le pays de l'Union européenne. Sur le plan politique, l'UE est prête à aider l'Azerbaïdjan à poursuivre son évolution démocratique, à améliorer la tenue d'élections et à renforcer la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Les consultations sur un Plan d'action de la PEV ont débuté à la fin de 2005 pour se conclure à la mi-2006.

Voici quelques exemples des moyens mis en œuvre par l'UE pour soutenir le processus de réforme en Azerbaïdjan:

- contribution à l'amélioration des conditions de vie, notamment dans 22 villages du district de Fizuli, par l'amélioration des réseaux de distribution d'électricité, de l'approvisionnement en eau potable et des canaux d'irrigation, ainsi que le rétablissement de la liaison ferroviaire entre cette région et la capitale. Outre l'amélioration des conditions de vie de base dans cette zone, ces mesures ont permis le retour de quelque 35.000 personnes déplacées dans leurs anciens villages;
- soutien au développement économique et social, notamment par une aide à la modernisation du secteur de la protection sociale, la restructuration du ministère du Développement économique, le soutien aux petites et moyennes entreprises et la promotion des exportations azerbaïdjanaises, autant de mesures qui contribuent à relever le niveau de vie et à lutter contre la pauvreté, tout comme le soutien de la CE octroyé via le Programme de sécurité alimentaire au développement agricole, ainsi qu'aux systèmes d'irrigation et à la réforme agraire.



©dpa Picture-Alliance

Soutenir les réformes

L'aide de l'UE, qui s'élève à quelques 30 millions € pour l'Azerbaïdjan pour la période 2004-2006, soutient les réformes institutionnelles, juridiques et administratives du pays. Il s'agit, entre autres, d'une aide à la réforme du système des allocations sociales, à la modernisation des garde-frontières et à la lutte contre la traite d'êtres humains. La CE finance en outre une aide au secteur privé et au développement économique, notamment par le biais de l'élaboration d'une stratégie nationale de formation professionnelle.

République présidentielle**Capitale:** Le Caire**Devise:** livre égyptienne (1€ = 7 EGP)**Population (% de moins de 14 ans):** 77,5m (33%)**Superficie:** 998.000 km²**Exportations vers l'UE (% du total):** 3,75 milliards € (43%)**Importations de l'UE (% du total):** 7,98 milliards € (39%)**PIB:** 62 milliards €**PIB par habitant:** 893 €**Inflation:** 8,1%**Chômage:** 9,5% (est. de 2005)**Langue(s):** arabe (langue officielle), anglais et français**Utilisateurs d'Internet (par 1.000 habitants):** 44

Les relations bilatérales UE-Égypte reposent sur l'Accord d'association qui a été signé en juin 2001 et est entré en vigueur en juin 2004, remplaçant un ancien accord de coopération de 1977.

Une première réunion d'un Conseil d'association UE-Égypte s'est tenue en juin 2004. L'Accord d'association prévoit un cadre complet pour les dimensions économiques, politiques et sociales du partenariat euro-égyptien. Il vise principalement à créer une zone de libre échange entre l'UE et l'Égypte sur une période de 12 ans et à contribuer à stimuler la croissance économique.

En mars 2005, la Commission européenne a publié, dans le cadre de la PEV, un rapport sur la situation politique et économique de l'Égypte. Des négociations sur un Plan d'action PEV ont débuté en septembre 2005 pour se conclure à la fin 2006. La PEV offre un outil propice visant à soutenir le programme national de réformes démocratiques et économiques de l'Égypte. Voici quelques exemples des moyens mis en œuvre par l'UE pour soutenir le processus de réforme en Égypte:

- soutenir l'augmentation des **exportations** égyptiennes, priorité principale des réformes économiques de l'Égypte, afin de stimuler l'emploi et la croissance.



Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord d'association euro-égyptien en 2004, le **commerce** bilatéral UE-Égypte a enregistré une hausse constante tant au niveau des exportations égyptiennes vers l'UE (20,7% de croissance en 2005) que des exportations de l'UE vers l'Égypte (12,3% de croissance en 2005). L'UE élargie constitue le plus grand partenaire commercial de l'Égypte et absorbe plus de 40% du total des échanges commerciaux de l'Égypte avec le monde;

- soutenir les importantes réformes douanières dans lesquelles l'Égypte s'est lancée afin de faciliter le **commerce** grâce à une simplification et une modernisation des procédures de dédouanement. Les Programmes d'amélioration des échanges (TEP) de la Commission ont contribué à la réalisation de cet objectif en offrant un soutien stratégique bien ciblé de l'UE ainsi qu'une assistance technique centrée sur la simplification et la rationalisation des procédures douanières;

- une enveloppe de 100 millions € destinée à soutenir le **Programme d'amélioration de l'éducation** du Gouvernement, également soutenu par la Banque mondiale. Ce programme vise à améliorer le système d'**enseignement** fondamental en Égypte, en mettant surtout l'accent sur les zones géographiques défavorisées sur le plan de l'enseignement. Mis en œuvre dans 15 des 27 gouvernorats, il a contribué à accroître l'accès et l'égalité de l'enseignement, en particulier pour les filles, grâce à la construction de près de 400 écoles, la fourniture de mobilier et l'offre d'une aide substantielle aux enfants ayant des difficultés d'apprentissage. La qualité de l'enseignement et de l'apprentissage a aussi été renforcée grâce à la formation de 1.500 enseignants aux techniques modernes, à la fourniture d'ordinateurs et de formations connexes à 1.000 écoles et, en conséquence, à une réduction des décrochages scolaires, ramenés de 6,7% à 3,4% dans ces régions.

- De plus, depuis 2004, un changement radical d'optique a permis de rendre le système pédagogique plus efficace en privilégiant la qualité et les résultats plutôt que la quantité et les intrants. Des améliorations de la qualité ont aussi été obtenues par la décentralisation et la participation des communautés.



Promouvoir l'intégration économique et les réformes



La Politique européenne de voisinage se propose de renforcer les liens économiques ainsi que politiques entre l'UE et les pays partenaires. Sa mise en œuvre adéquate devrait stimuler la croissance durable dans les pays partenaires par des voies à la fois directes et indirectes et apporter des avantages économiques substantiels à toutes les parties.

La PEV peut offrir des opportunités de commerce et d'investissements notamment en encourageant les réformes économiques et les économies de marché ouvertes. Elle ouvre, en outre, aux pays voisins la perspective d'obtenir un accès plus large au marché intérieur de l'UE, en fonction du degré de capacité des pays à aligner leurs législations, réglementations et normes *applicables* sur celles de l'UE.

■ La situation économique

La situation économique de la zone de voisinage varie d'un pays à l'autre, depuis Israël, qui dépasse de loin d'autres pays de la PEV en termes de PIB par habitant, jusqu'au pays le plus pauvre de la PEV, la Moldavie. Le voisinage de l'UE compte aussi des types d'économies très différents, allant d'économies à prédominance agricole jusqu'aux économies industrielles post-soviétiques. Presque tous les pays de la PEV partagent toutefois un point commun: leur engagement sur la voie de la transition économique.

La plupart des partenaires de la PEV ont progressé dans la stabilisation de leur économie et semblent poursuivre leur intégration économique avec l'UE dans des conditions macro-économiques assez favorables. Il subsiste toutefois des déséquilibres macro-économiques dans plusieurs pays et dans beaucoup de cas, les revenus par habitant sont faibles. Par ailleurs, d'importants défis sociaux doivent être relevés, y compris la réduction du niveau de pauvreté encore trop élevé dans certains pays. Le chômage reste important dans la majorité des pays voisins, qui sont, en outre, souvent confrontés à la difficulté d'intégrer un grand nombre de jeunes dans leurs marchés de l'emploi. L'amélioration des niveaux de vie constituera une valeur de référence clé pour mesurer le succès de la PEV et la réduction de la pauvreté est une priorité économique majeure.

■ Accéder au marché intérieur de l'UE

L'opportunité de disposer d'une «part» du marché intérieur de l'UE est l'élément le plus novateur de la PEV sur le plan économique. Pour la première fois, la PEV ouvre la possibilité à des pays tiers, moins développés, de prendre part au marché intérieur de l'UE. Le processus sera graduel et progressif et ne portera ses fruits réels qu'à moyen ou long terme, à mesure que ces pays convergeront vers les normes applicables de l'UE. Cette perspective représente à la fois une opportunité et un défi.

Pour promouvoir la circulation des marchandises industrielles sur la base des normes requises par le marché intérieur de l'UE, la PEV propose un outil spécifique. Il s'agit de la perspective, reprise dans les Plans d'action PEV, de signer des accords sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels (ACAA) pour certains produits déjà harmonisés au niveau européen. Si un pays est intéressé, il doit d'abord harmoniser sa législation sur celle de l'UE et mettre en place les structures administratives nécessaires dans ce secteur spécifique. Une fois ces conditions préalables remplies, un accord peut être conclu, en vue d'autoriser les produits concernés à entrer sur le marché de l'UE sans autres tests ou certifications. Ce mécanisme soulage les pays de procédures potentiellement lourdes qui peuvent constituer un sérieux obstacle non tarifaire au commerce et à l'accès au marché intérieur de l'UE.

■ Promouvoir les réformes économiques et sociales

Le potentiel de commerce et d'investissements ne peut être exploité pleinement en l'absence d'économies de marché ouvertes et de bonne gouvernance économique. La transition vers des économies de marché pleinement fonctionnelles, soutenues par des institutions solides et des politiques sociales adéquates, est indispensable pour que les pays partenaires puissent absorber et s'adapter aux dynamiques concurrentielles engendrées par une intégration plus poussée avec l'UE et relever les défis intérieurs.

Par rapport aux accords existants, les Plans d'action PEV sont plus spécifiquement axés sur des politiques macro-économiques saines. Ils abordent en général des questions telles que la consolidation fiscale, la dette publique, la gestion des finances publiques et la politique monétaire.

La PEV encourage les bonnes pratiques dans des domaines tels que la gestion financière du secteur public, l'administration fiscale et les services financiers. Ainsi, la modernisation et l'amélioration de la transparence du système fiscal, le renforcement des

administrations fiscales et la mise en place d'un cadre de réglementation et de surveillance solide pour les services financiers sont autant d'aspects qui ont leur rôle à jouer dans la stimulation d'une économie de marché. L'UE aidera ses partenaires à garantir une passation juste des marchés publics. En effet, la mise en place de systèmes transparents et modernes de passation de marchés est importante tant pour la gestion des finances publiques que pour les entreprises qui tentent d'investir dans l'économie concernée. Dans l'ensemble, la PEV encourage un programme de bonne gouvernance du secteur public.

Il est possible d'encourager les réformes économiques structurelles favorisant la stabilité et la croissance économiques en prenant comme point de départ les éléments pertinents des normes de l'UE (acquis communautaire). Une meilleure convergence législative et réglementaire avec l'UE devrait mener à une hausse des investissements et de la croissance. C'est pourquoi certaines institutions financières internationales alignent déjà leurs propres stratégies vis-à-vis des pays sur le contenu des Plans d'action PEV, précisément parce que ceux-ci résultent d'un accord passé avec les partenaires de l'UE.

Voici quelques exemples de priorités économiques citées dans les Plans d'action PEV :

- poursuivre le développement du système fiscal et de son administration ainsi que la réformes des finances publiques en Jordanie;
- assurer la stabilité macro-économique et réduire les réglementations excessives en Moldavie;
- réformer le secteur public au Maroc;
- renforcer l'audit interne au sein de l'Autorité palestinienne;
- finaliser l'entrée de l'Ukraine à l'OMC et assurer la stabilité macro-économique du pays.



En fin de compte, les progrès économiques dépendent de la détermination de l'État à procéder aux réformes. Néanmoins, la PEV aide ces pays à adopter les changements nécessaires pour permettre une meilleure intégration économique grâce à une aide financière et technique accrue, à la perspective d'une participation à divers programmes européens dans des domaines tels que la recherche et l'éducation et à de meilleurs liens physiques avec l'UE dans des secteurs tels que l'énergie, le transport et les télécommunications.

■ Réduire la pauvreté et relever les défis sociaux

Tous les voisins de l'UE sont, dans une plus ou moins grande mesure, confrontés au défi de la pauvreté. La lutte contre la pauvreté, la vulnérabilité économique et l'exclusion sociale doivent figurer au cœur des stratégies de réforme de tous nos partenaires.

«Statut d'économie de marché» pour l'Ukraine

En décembre 2005, l'UE a octroyé à l'Ukraine le «statut d'économie de marché» aux fins des enquêtes antidumping. Ce fut une des premières mesures concrètes réalisées dans le cadre de la Politique européenne de voisinage. Elle signifie que dans le cadre d'enquêtes antidumping de l'UE, qui empêchent des pays tiers de déverser des produits sur le marché européen à des prix anormalement bas, ce sont les coûts et prix des entreprises ukrainiennes mêmes qui seront utilisés pour calculer les marges de dumping et tout droit supplémentaire à imposer (plutôt que les coûts et prix de substitution relevés dans des pays tiers). Malgré son côté technique, ce statut revêt une importance politique et constitue une étape majeure pour développer le commerce.



©dipa Picture-Alliance

La PEV peut aider les pays à relever ces défis et à améliorer les conditions économiques et sociales. Elle peut lutter contre la pauvreté en prenant le problème à sa base, d'une part, en appuyant les efforts destinés à répartir les fruits d'une croissance économique accrue entre tous les secteurs de la société et, d'autre part, en menant des actions positives visant à favoriser l'inclusion sociale. Sont concernées dans ce processus les politiques économiques, sociales et de l'emploi couvrant un vaste éventail de domaines dont, l'éducation et la formation, la santé et le bien-être, l'emploi, le logement, le développement régional et urbain et l'environnement.

La PEV s'accompagne d'un renforcement du dialogue et de la coopération avec les partenaires sur des questions sociales telles que le développement socio-économique, l'emploi, la politique sociale et les réformes structurelles.

L'UE encourage les gouvernements partenaires dans leurs efforts visant à réduire la pauvreté, à créer de l'emploi, à promouvoir les normes fondamentales du travail ainsi qu'à atténuer les disparités régionales. Elle peut aussi les conseiller quant aux améliorations à apporter aux conditions de travail, aux moyens pouvant renforcer l'efficacité de l'assistance sociale et à la réforme des systèmes nationaux de sécurité sociale.

Le soutien de l'UE dans ces domaines, qui s'appuie aussi sur une coopération étroite avec des institutions financières internationales telles que la Banque mondiale, est et restera une composante essentielle de la PEV.

Principaux indicateurs macro-économiques des pays voisins de l'UE

PEV pays partenaires	Superficie (en milliers de km ²)	Population	Espérance de vie à la naissance (en années)	INB par habitant (en USD)	Taux d'alphabétisation des adultes de 15 ans et plus (en %)	Chômage parmi les 15 ans et plus (en %)
Algérie	2.382	32.531.853	71,0	2.270	69,8	22,5
Arménie	30	2.982.904	71,4	1.060	99,4	30
Azerbaïdjan	87	7.911.974	66,9	950	98,8	1,2
Bélarus	208	10.300.483	68,1	2.140	99,6	2
Égypte	998	77.505.756	69,6	1.250	55,6	10
Géorgie	70	4.677.401	70,5	1.060	N/A	17
Israël	22	6.276.883	79,7	17.380	96,9	8,9
Jordanie	89	5.759.732	71,2	2.190	89,9	15
Liban	10	3.826.018	71,9	6.010	N/A	18
Libye	1.776	5.765.563	73,4	4.400	81,7	30
Moldavie	34	4.445.421	67,5	710*	96,2	8
Maroc	459	32.725.847	69,5	1.570	50,7	10,5
Autorité palestinienne	6	3.800.000	72,4	N/A	91,9	25,6
Syrie	185	18.448.752	73,2	1.230	82,9	20
Tunisie	164	10.074.951	73,1	2.650	74,3	13,5
Ukraine	604	47.425.336	66,1	1.270	99,4	3,8
Moyenne du voisinage	445	17.154.305	71,0	2.839	74,2	14,75
Moyenne pour l'UE-25	156	18.250.000	78,15	22.444	97,0**	8,5

* Ne comprend pas les données de la Transnistrie,

** ne couvre pas tous les pays de l'UE

Sources

Superficie	DG Commerce (pays voisins), Eurostat 2004 (EU-25)
Population	CIA World Factbook (pays voisins), Eurostat 2004 (EU-25)
Espérance de vie	Rapport sur le développement humain 2005 du PNUD (pays voisins), Eurostat 2003 (UE-25)
UINB par habitant	Banque mondiale 2004, avec la méthode Atlas
Alphabétisation des adultes	Rapport sur le développement humain 2005 du PNUD
Chômage	CIA World Factbook (Pays voisins), Eurostat 2006 (UE-25)

République
Capitale: Tbilissi
Devise: lari (1€ = 2,16 GEL)
Population (% de moins de 14 ans):
4,7m (18%)
Superficie: 70.000 km²
Exportations vers l'UE (% du total):
204m € (26%)
Importations de l'UE (% du total):
430m € (33%)
PIB: 5,1 milliards €
PIB par habitant: 696 €
Inflation: 5,7%
Chômage: 17%
Langue(s): géorgien (langue officielle) 71%,
russe 9%, arménien 7%, azerbaïdjanais
(azéri) 6%, autres 7%
Utilisateurs d'Internet
(par 1.000 habitants): 24

Les relations de l'UE avec la Géorgie reposent sur l'Accord de partenariat et de coopération (APC) de juillet 1999, qui prévoit une libéralisation du commerce et une coopération dans un vaste éventail de domaines. Tout comme l'Arménie et l'Azerbaïdjan, la Géorgie a été incluse dans la PEV en 2004, à sa propre demande. Dans son rapport de mars 2005 sur la Géorgie dans le cadre de la PEV, la Commission européenne déclare qu'un Plan d'action de la PEV devrait prévoir, entre autres, une consolidation des institutions démocratiques géorgiennes, un renforcement de l'État de droit et un soutien à l'économie de marché et aux réformes des réglementations. Les discussions relatives à un Plan d'action de la PEV ont débuté à la fin 2005 pour se conclure à la mi-2006.

Voici quelques exemples des moyens mis en œuvre par l'UE pour soutenir le processus de réforme en Géorgie:

■ une pleine mise en œuvre de **l'État de droit** est cruciale pour consolider la démocratie et installer un climat favorable aux investissements et aux entreprises. Une mission européenne de conseil d'un an menée en 2004-2005 (EUJUST THEMIS, la première mission axée sur «l'État de droit» lancée par l'UE en vertu de sa Politique européenne de sécurité et de défense) a aidé la Géorgie à améliorer son système judiciaire. Plusieurs experts de l'UE ont été placés en divers points stratégiques du système géorgien, tels que le ministère de l'Intérieur, le bureau du Procureur général et la Cour suprême. Ils ont aidé les autorités géorgiennes à élaborer un projet global de réforme du système pénal du pays. Un nouveau projet financé par la CE, lancé au début de 2006, aide le gouvernement à mettre en œuvre cette stratégie. En outre, la CE soutiendra la réorganisation du système carcéral et des services des parquets, elle aidera le ministère de la Justice à créer un registre de l'état civil (pour les



listes électorales et aussi pour lutter contre la corruption) et un système d'aide judiciaire gratuite;

■ la CE est le plus grand bailleur de fonds international dans les zones de conflit tant de **l'Ossétie du Sud** que de **l'Abkhazie**. En Abkhazie, elle a accordé 10 millions € pour remettre en état le complexe hydro-électrique d'Enguri et 4 millions € pour un programme de rénovation des infrastructures et de plus modestes mesures de renforcement de la confiance gérées avec des ONG. En Ossétie du Sud, un programme de 2,5 millions € (faisant partie d'une enveloppe de 75 millions €) pour des projets d'infrastructure et de construction d'abris est en cours. Une aide supplémentaire à la modernisation et au développement économique pourrait être débloquée en fonction des résultats d'une étude d'évaluation des besoins réalisée par l'OSCE;

■ le soutien financier accordé dans le cadre du programme de sécurité alimentaire (20 millions € en 2005) a ciblé l'achèvement d'un recensement **agricole**, la mise en œuvre du Plan d'action du gouvernement concernant l'aide à l'enfance, l'élaboration d'un plan de développement agricole à moyen terme et l'adoption par le gouvernement de mécanismes (dégrèvements fiscaux, subsides, etc.) destinés à soutenir des sous-secteurs primaires, secondaires ou tertiaires précis (thé, froment, vin, services de mécanisation, etc.), autant de mesures qui encourageront le développement économique.



i

République

Capitale: Jérusalem (non reconnue par la communauté internationale)

Devise: nouveau shekel israélien (1€ = 5,6 NIS)

Population (% de moins de 15 ans): 6,98m € (26,5%)

Exportations vers l'UE (% du total): 8,63 milliards € (28%)

Importations de l'UE (% du total): 13,56 milliards € (42%)

PIB: 94 milliards €

PIB par habitant: 14.226 €

Inflation: 2,4% (2005)

Chômage: 8,9%

Langue(s): hébreu et arabe (langues officielles), anglais et russe fort répandus

Utilisateurs d'Internet (par 1.000 habitants): 40,7 (2004)

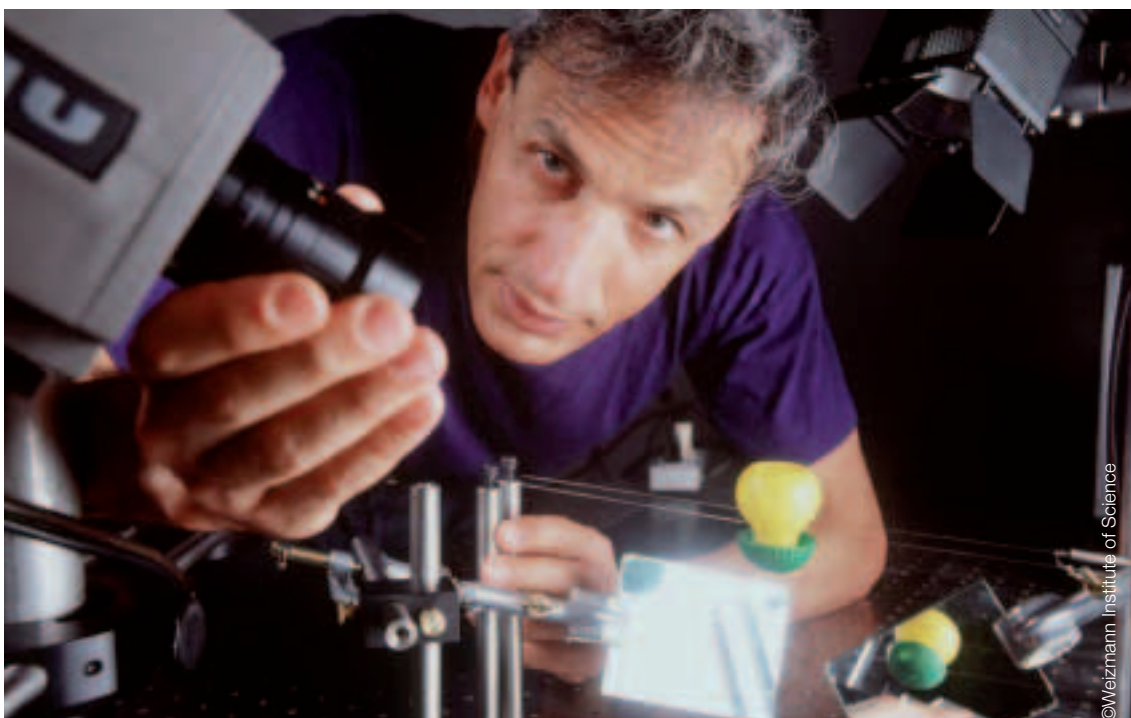


L'Accord d'association UE-Israël constitue la base juridique des relations. Il a été signé en novembre 1995 et est entré en vigueur en juin 2000, remplaçant un ancien Accord de coopération de 1975. Cet Accord d'association prévoit des dispositions de libre échange pour les marchandises industrielles et des tarifs préférentiels pour des produits agricoles, pour lesquels un nouvel accord est entré en vigueur en 2004.

En décembre 2004, Israël figurait parmi la première vague de pays à signer avec l'UE un Plan d'action de la PEV, qui ouvrait de nouvelles perspectives pour développer les relations UE-Israël et prévoyait une coopération accrue dans un vaste éventail de domai-

nes. La promotion de la paix au Moyen-Orient en est un des objectifs spécifiques mais parmi les autres priorités, citons la lutte contre l'antisémitisme, le racisme et la xénophobie, le renforcement de la coopération pour combattre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive, ainsi que les mesures relatives à la traite d'êtres humains, à la criminalité organisée et aux flux migratoires. Le Plan d'action de la PEV entend améliorer la coopération politique, encourager la convergence de la législation israélienne vers celle de l'UE en vue d'ouvrir le marché intérieur européen à Israël et accroître la libéralisation du commerce, des services et de l'agriculture.

Au chapitre de la «part du Marché intérieur», Israël a été le premier pays non européen à se voir associé au programme-cadre de recherche de l'UE et, en juillet 2004, il a signé un accord avec la Commission européenne autorisant sa participation au projet européen de navigation par satellite Galileo.

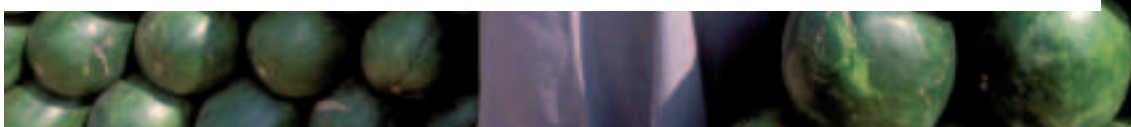


©Weizmann Institute of Science



©Panos

Stimuler le commerce et les investissements



La promotion de la libéralisation des échanges et de l'augmentation des investissements entre l'UE et ses partenaires fait partie intégrante de la politique qui vise à stimuler et soutenir le développement économique des pays partenaires et constitue, à ce titre, un objectif central de la Politique européenne de voisinage. En renforçant les liens économiques entre l'UE et son voisinage et au sein de celui-ci, l'UE contribuera à soutenir les réformes menées à l'intérieur des pays partenaires. Elle améliorera ainsi la vie des citoyens de ces pays et

augmentera l'attrait de ces pays pour les investisseurs. Toutefois, la notion de commerce ne se limite pas à l'ouverture des marchés européens aux pays partenaires: elle implique aussi le soutien aux réformes, mises en œuvre par ces pays mêmes, qui leur permettront de tirer parti des opportunités commerciales offertes.

Les accords contractuels signés par l'UE avec les pays partenaires contiennent déjà d'importantes clauses commerciales, y compris la perspective d'une instauration

Flux des échanges avec le voisinage (2004)

	Rang parmi les partenaires commerciaux de l'UE	Rang de l'UE parmi les partenaires commerciaux
Algérie	19	1
Arménie	114	1
Azerbaïdjan	63	1
Bélarus	45	2
Égypte	33	1
Géorgie	102	1
Israël	23	1
Jordanie	65	1
Liban	54	1
Libye	27	1
Moldavie	83	1
Maroc	28	1
Autorité palestinienne	168	N/A
Syrie	47	1
Tunisie	30	1
Ukraine	26	1

Source : DG Commerce de la Commission européenne

tion graduelle de dispositions de libre échange avec les partenaires méditerranéens et l'octroi mutuel de la «clause de la nation la plus favorisée» ainsi que l'élimination des restrictions quantitatives aux échanges avec les pays de l'est, y compris la perspective d'un accord de libre échange avec l'Ukraine et la Moldavie. Les voisins méridionaux de l'UE bénéficient déjà d'un accès en franchise de droits et sans quotas aux marchés de l'UE pour les produits industriels. Dans presque tous les cas, l'UE est déjà le premier partenaire commercial des pays voisins. Les partenaires de la PEV, quant à eux, représentent une importante source d'approvisionnement en énergie pour l'UE: en 2004, huit de ces pays fournissaient ensemble 17% des importations énergétiques de l'UE.

Néanmoins, des actions peuvent encore être menées pour mieux exploiter le potentiel de cette relation commerciale et pour promouvoir les investissements. La majorité de ces pays ont de faibles niveaux d'investissements nationaux et d'investissements étrangers directs (IED). La PEV cherche à améliorer le climat de l'investissement dans les pays concernés, notamment en soutenant les réformes qui garantissent la transparence, la prévisibilité et la simplification des cadres réglementaires nationaux.

■ Promouvoir le commerce des marchandises

La PEV s'appuie sur des accords existants, tels que les Accords de partenariat et de coopération et les Accords d'association, pour s'assurer que les partenaires récoltent tous les fruits d'une libéralisation des échanges et réalisent une plus grande ouverture des marchés.

Pour les partenaires méditerranéens, cela implique la mise en place graduelle d'une zone de libre échange. En 2005, l'UE a aussi proposé d'entamer des négociations sur une libéralisation plus poussée du commerce des produits agricoles avec les pays

méditerranéens, en vue d'aboutir à une libéralisation totale du commerce des produits agricoles bruts et transformés ainsi que des produits de la pêche, sauf pour un nombre limité de produits spécifiques. L'agriculture est un secteur important pour de nombreux pays de la PEV, tant en termes de PIB qu'en termes de part de la population rurale concernée. Cette libéralisation aurait donc un impact à la fois large et profond.

À l'est, se dessine aussi une promesse de libéralisation des échanges liée à l'adoption des normes et à la réalisation des progrès nécessaires en matière de réforme économique. Lors d'un sommet qui s'est tenu à Kiev en décembre 2005, l'UE a par exemple confirmé qu'elle serait prête à entamer des négociations sur un accord de libre échange avec l'Ukraine une fois que ce pays aurait rejoint l'Organisation mondiale du Commerce (processus pour lequel l'UE a fourni un soutien technique et politique considérable). En renforçant progressivement son administration (par exemple son système de contrôle et de certification de l'origine de ses produits), la Moldavie pourrait à terme amener l'UE à lui octroyer des préférences commerciales supplémentaires.

La Politique européenne de voisinage vise en outre à ouvrir les marchés en facilitant la circulation des produits industriels des pays, à mesure que ceux-ci convergeront vers les lois et réglementations de l'Union européenne. Les pays peuvent harmoniser leurs législations pertinentes avec celles de l'UE, mettre en place les structures administratives nécessaires dans ce secteur et négocier pour certains produits ce qu'il est convenu d'appeler des «accords d'évaluation de la conformité» qui autorisent ensuite des exigences de tests et de certification moins onéreuses pour l'entrée de tels produits dans le marché commun de l'UE.



©Panos

Flux des échanges avec le voisinage

Principaux produits d'exportation des pays de la PEV vers l'UE en 2004

Source : DG Commerce de la Commission européenne

		valeur en millions d'euros	% des importations de l'UE pour ce produit
Algérie	Énergie	10.958	6,05%
	Équipement de transport	309	0,32%
Arménie	Équipement de transport	37	0,04%
	Textiles et vêtements	13	0,02%
Azerbaïdjan	Énergie	1.102	0,61%
	Produits/machines agricoles	15/15	0,01%/0,02%
Biélarus	Énergie	1.272	0,70%
	Produits agricoles	247	0,31%
Égypte	Énergie	1.640	0,91%
	Textiles et vêtements	611	0,88%
Géorgie	Énergie	141	0,08%
	Produits agricoles	37	0,05%
Israël	Machines	1.889	0,74%
	Produits chimiques	1.789	2,07%
Jordanie	Équipement de transport	70	0,07%
	Produits chimiques	54	0,06%
Liban	Équipement de transport	55	0,06%
	Produits agricoles	44	0,06%
Libye	Énergie	13.099	7,23%
	Produits chimiques	149	0,17%
Moldavie	Textiles et vêtements	116	0,17%
	Équipement de transport	61	0,06%
Maroc	Textiles et vêtements	2.567	3,68%
	Produits agricoles	1.466	1,85%
Cisj. & Gaza	Produits agricoles	5	0,01%
	Produits manufacturés	1	0,00%
Syrie	Énergie	2.058	1,14%
	Textiles et vêtements	179	0,26%
Tunisie	Textiles et vêtements	2.847	4,08%
	Machines	1.132	0,45%
Ukraine	Énergie	1.001	0,55%
	Produits agricoles	852	1,07%

■ Promouvoir le commerce des services

Outre la facilitation du commerce des marchandises, l'UE a également proposé (en 2005) des négociations bilatérales avec les partenaires méditerranéens sur une intensification de la libéralisation du commerce des services et le droit d'établissement. Ces aspects présentent un intérêt économique pour les entreprises tant de l'UE que des pays partenaires.

L'ouverture des marchés des services constitue un bon moyen de stimuler les investissements étrangers dans les pays partenaires. Un meilleur accès aux marchés financiers européens devrait aussi apporter une plus grande stabilité aux marchés des pays partenaires et stimuler leur performance économique.

Toutefois, l'objectif de la libre circulation des services avec et entre les pays partenaires ne pourra se réaliser que si ces pays réussissent à harmoniser leurs législations pertinentes avec celles de l'UE. Ces pays devraient aussi garantir un terrain de jeu égal pour les

entreprises, supervisé par des organes de contrôle efficaces et indépendants. Cet aspect revêt une importance particulière pour les services financiers.

■ Lever les obstacles au commerce – Douane et sécurité alimentaire

Pour promouvoir un commerce plus libre, il ne suffit pas de réduire les droits de douane. Il faut aussi s'attaquer aux obstacles «non tarifaires», moins visibles. C'est pourquoi la PEV s'emploie à harmoniser les règles douanières ainsi qu'à renforcer et moderniser les systèmes douaniers. Les Plans d'action PEV prévoient en outre des mesures pour combattre la fraude et garantir la sécurité et la sûreté des marchandises. Lancée en décembre 2005, la Mission d'assistance aux frontières offerte par l'UE à la Moldavie et à l'Ukraine, constitue un exemple concret des moyens mis en œuvre par l'UE pour aider les pays à renforcer leurs services douaniers, bien que le modèle européen d'une administration douanière moderne soit valable pour tous les pays de la PEV.

Pour que la libre circulation des produits agricoles puisse se réaliser sans heurts, il est particulièrement important que les pays respectent les normes requises en matière de santé et d'hygiène des plantes et des animaux, dites «normes SPS» (sanitaires et phyto-sanitaires). L'UE dispose d'un système de sécurité alimentaire de niveau international «de la ferme à la fourchette», ciblant la bonne santé agricole et la protection des intérêts des consommateurs. La plupart des pays de la PEV doivent renforcer leurs administrations afin de garantir les niveaux élevés de sécurité alimentaire requis pour vendre des produits alimentaires sur le marché de l'UE. La convergence vers les normes de l'UE améliorera considérablement le commerce et renforcera les capacités de réaction en cas d'épizooties transfrontalières telles que la fièvre aphteuse ou la grippe aviaire. Toutefois, beaucoup d'efforts et d'investissements sont nécessaires pour harmoniser les réglementations, améliorer les abattoirs et les industries alimentaires et créer l'infrastructure nécessaire, notamment les systèmes et laboratoires de surveillance et de contrôle. Et l'UE offre aussi un soutien à ce niveau-là.

La Jordanie choisit de respecter les normes alimentaires de l'UE

L'UE a coopéré avec les pays partenaires de la PEV pour promouvoir les exportations agricoles, entre autres en améliorant les systèmes de sécurité alimentaire. Les améliorations de la situation générale en matière de sécurité alimentaire profitent aussi aux consommateurs du pays producteur.

La Jordanie a déjà annoncé qu'elle se donnerait pour objectif un respect complet des normes sanitaires et phyto-sanitaires (SPS) de l'UE à moyen terme.

ragés à garantir un terrain de jeu égal pour toutes les sociétés. Ils se doivent donc de protéger les droits de propriété industrielle et intellectuelle, de combattre la contrefaçon et d'appliquer des politiques de concurrence loyale par le biais d'autorités indépendantes, chargées de la concurrence.

La garantie du droit d'établissement pour les entreprises étrangères donne aux investisseurs une sécurité accrue et stimule ainsi l'investissement, y compris dans les nouveaux secteurs de l'économie. De nouvelles opportunités d'investissement dans les pays de la PEV s'ouvriraient au fil de la libéralisation graduelle de la circulation des capitaux, également prévue dans les Plans d'action PEV. Toutefois, cette libéralisation de la circulation des capitaux requiert de nombreuses conditions préalables et ne se réalisera que progressivement.

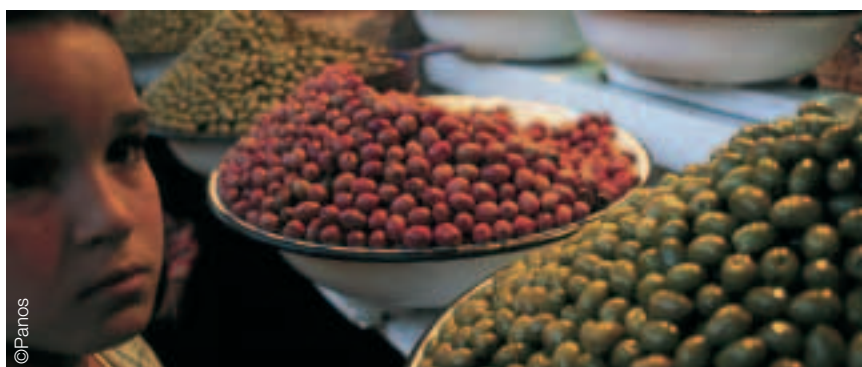
La PEV se concrétise par un dialogue ciblé avec les pays partenaires, soutenu par d'importantes aides financières et techniques. Les échanges de vues et d'expériences constituent une importante base pour

l'ouverture des marchés et le renforcement des liens d'investissement, comme l'ont révélé des séminaires sur les marchés publics avec Israël, sur le droit des faillites avec l'Ukraine et sur la politique de la concurrence avec les partenaires du bassin méditerranéen.

■ Améliorer le climat de l'investissement

Pour stimuler la croissance, créer des emplois et réduire la pauvreté, il faut en priorité stimuler l'investissement privé. En plus de vastes réformes économiques, la PEV encourage les pays à harmoniser leurs réglementations et législations pertinentes avec celles de l'UE, sur la base de priorités convenues conjointement et en ciblant uniquement les éléments les plus pertinents de l'acquis communautaire de l'UE, c'est-à-dire de l'ensemble de la législation de l'UE, en vue de favoriser l'intégration économique et commerciale.

La convergence des réglementations entraîne aussi des réformes et améliore le climat de l'investissement. En s'appuyant sur les normes européennes pertinentes dans des domaines tels que le droit des sociétés, la comptabilité et l'audit ainsi que le gouvernement d'entreprise, l'UE peut encourager les réformes structurelles des partenaires et les bonnes pratiques requises pour favoriser l'investissement et la croissance économique. Les pays sont également encour-



Carte des pays concernés par la politique européenne de voisinage

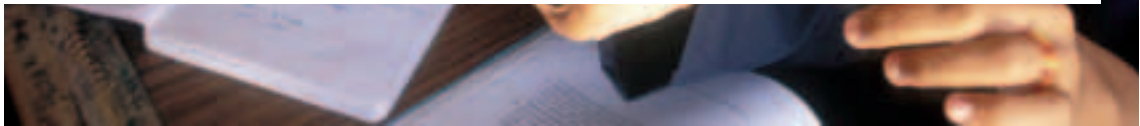






©Panos

Nouer des contacts entre populations



Un des meilleurs moyens de réaliser les objectifs de la Politique européenne de voisinage est de promouvoir les contacts entre les populations de l'UE et de ses voisins. En effet, une meilleure compréhension mutuelle de la culture, de l'histoire, des attitudes et valeurs de chacun tisse un canevas essentiel pour nouer des contacts politiques et économiques productifs. Comme la polémique suscitée au début de 2006 par les caricatures du prophète Mahomet l'a montré, aujourd'hui, plus que jamais, il est indispensable d'améliorer la compréhension entre nos cultures.

La facilitation du commerce et des affaires peut jouer un rôle dans le rapprochement entre les peuples. Mais la PEV va plus loin car elle ne se contente pas de promouvoir les contacts entre entités publiques et entreprises: elle tisse des liens culturels, éducatifs et sociaux entre l'UE et ses voisins d'Europe orientale et du bassin méditerranéen. La PEV favorise en outre la cohésion sociale interne au sein des pays partenaires en développant les ressources humaines – élément essentiel pour stimuler la compétitivité économique – et en améliorant l'inclusion sociale ainsi que les niveaux de vie et la santé.

Pour atteindre ces objectifs, certains programmes européens seront progressivement rendus accessibles aux partenaires de la PEV, y compris ceux qui soutiennent l'éducation, la formation et la jeunesse, la recherche, la culture et les activités audio-visuelles. Les voyages et le tourisme peuvent aussi être encouragés par la facilitation des procédures d'obtention de visas pour les personnes qui souhaitent se rendre dans l'UE. À cet égard, des négociations portant sur la facilitation de l'obtention de visas ont été entamées avec l'Ukraine en 2005.

Promouvoir la compréhension entre cultures

La Fondation Anna Lindh, du nom de feu la ministre suédoise des Affaires étrangères, a été créée par les 25 États membres de l'UE et leurs partenaires méditerranéens en vue de développer un partenariat dans les domaines sociaux, culturels et humains et de promouvoir la compréhension entre les cultures et les échanges entre sociétés civiles. En mai 2004, les ministres des Affaires étrangères de l'Euromed ont choisi d'installer le siège de cette fondation à Alexandrie.

Améliorer l'éducation et aider les jeunes

L'éducation est un secteur clé dans lequel l'UE collabore avec ses partenaires pour favoriser des réformes. Il faut d'urgence combler le déficit de la «société de la connaissance» dans le voisinage de l'UE, surtout dans le pourtour méditerranéen. La réforme et la modernisation des systèmes éducatifs sont des conditions préalables cruciales pour la compétitivité économique et la stabilité sociale et politique.

Dans le cadre de la PEV, l'UE accroîtra son aide pour renforcer les systèmes éducatifs dans les pays partenaires. L'objectif est à la fois d'étendre l'accès à l'éducation et aussi de garantir que le secteur éducatif contribue à une société démocratique. L'éducation et la formation doivent aussi être mieux adaptées aux besoins des marchés de l'emploi et des employeurs. Ce point est particulièrement important dans de nombreux pays méditerranéens, où le chômage est en fait plus élevé parmi les diplômés d'université que parmi les jeunes ayant terminé la formation de base. La PEV entend aussi améliorer la formation professionnelle, promouvoir les échanges d'étudiants et la mobilité ainsi que des programmes d'apprentissage tout au long de la vie.

L'UE gère plusieurs programmes présentant un intérêt pour les pays partenaires de la PEV car ils ouvrent des opportunités pour les jeunes, les étudiants et le développement de l'enseignement supérieur. Il s'agit des programmes Tempus, Jeunesse et Erasmus Mundus. Un système de bourses d'études couvrant tous les pays partenaires de la PEV est en cours d'élaboration.

Jeunesse: le programme Jeunesse de l'UE offre aux jeunes âgés de 15 à 25 ans des possibilités notamment d'échanges de groupes, de travail volontaire individuel et d'autres activités de soutien. Une de ses principales activités est le programme Euro-Med Jeunesse qui concerne 35 pays partenaires euro-méditerranéens. Les Agences nationales basées dans les pays Méditerranéens participent à la mise en œuvre de ce programme. Le programme Jeunesse soutient également des activités de coopération internationale avec d'autres pays partenaires de l'Europe du sud-est, de l'Europe orientale, du sud du Caucase et d'Amérique latine.

Tempus: lancé en 1990 à la suite de la chute du Mur de Berlin, le programme Tempus, qui bénéficie d'une enveloppe annuelle de 40 millions €, permet aux universités des États membres de l'UE de coopérer avec leurs homologues d'Europe orientale et des pays partenaires de la Méditerranée (et celles situées dans les Balkans occidentaux et en Asie centrale) dans le cadre de projets de modernisation de l'enseignement supérieur ainsi que d'échanges d'enseignants. Aujourd'hui, la priorité est surtout donnée aux pays de la PEV.

Accroître la coopération scientifique

Des Accords de coopération scientifique et technique ont été signés avec plusieurs pays partenaires de la PEV en vue de faciliter la participation de leurs universités, entreprises et centres de recherche au programme-cadre de recherche de l'UE. Ces accords permettent également une participation de chercheurs de l'UE à des projets des pays partenaires.



Erasmus Mundus: le programme Erasmus Mundus est un programme global de coopération et de mobilité dans le domaine de l'enseignement supérieur. Il vise à améliorer la qualité de l'enseignement supérieur européen et à promouvoir la compréhension entre les cultures par le biais d'une coopération avec des pays tiers. Il offre des bourses d'études financées par l'UE à des ressortissants de pays tiers participant à des programmes de maîtrise en Europe ainsi que des bourses à des ressortissants européens étudiant dans des pays tiers.

Œuvrer en faveur de la santé publique

Il reste beaucoup à faire pour améliorer la santé des populations dans le voisinage de l'UE.

Les Plans d'action PEV prévoient des actions telles qu'une intensification du dialogue dans le secteur des soins de santé (par ex. par le biais de sous-comités spécifiques créés dans le cadre des Accords de partenariat et de coopération et des Accords d'association signés avec les pays partenaires), une association progressive des partenaires de la PEV à divers réseaux de soins de santé (par ex. des réunions du réseau des autorités compétentes et la participation à des réseaux spécialisés dans les maladies transmissibles, etc.).

L'UE soutient en outre la réforme des systèmes de soins de santé des pays partenaires, ainsi que la coopération concernant les stratégies sanitaires, le VIH/sida et la tuberculose, ou le degré de préparation à des pandémies telles que la grippe aviaire, autant de priorités impérieuses pour la coopération régionale et transfrontalière. De plus, la PEV offre aux pays partenaires l'occasion de participer à des activités sanitaires spécifiques de l'UE, telles que les réseaux sur les maladies transmissibles.

	Espérance de vie en années (2000-2005)	Dépenses pour l'enseignement en % du PIB (2000-2005)	Taux d'alphabétisation des adultes, % des 15 ans plus (2003)
Algérie	71,0	N/A	69,8
Arménie	71,4	3,2	99,4
Azerbaïdjan	66,9	3,2	98,8
Bélarus	68,1	6,0	99,6
Égypte	69,6	N/A	55,6
Géorgie	70,5	2,2	N/A
Israël	79,7	7,5	96,9
Jordanie	71,2	N/A	89,9
Liban	71,9	2,7	N/A
Libye	73,4	N/A	81,7
Moldavie	67,5	4,9	96,2
Maroc	69,5	6,5	50,7
Autorité palestinienne	72,4	N/A	91,9
Syrie	73,2	N/A	82,9
Tunisie	73,1	6,4	74,3
Ukraine	66,1	5,4	99,4
Moyenne pour l'UE-25	78,15*	5,22**	97,0***

Source: Rapport sur le développement humain 2005 du PNUD sauf *Eurostat (2003), ** Eurostat (2002); ***ne couvre pas tous les pays de l'UE



■ Faciliter les mouvements transfrontaliers locaux

L'UE peut faciliter le développement des contacts entre populations notamment en simplifiant les procédures d'obtention de visas ou en réduisant le coût des visas pour les personnes qui souhaitent se rendre dans l'UE, en particulier pour certaines catégories de visiteurs tels que les étudiants, les chercheurs ou les hommes d'affaires. À cette fin, elle a, par exemple, lancé en 2005 des négociations avec l'Ukraine sur un accord de «facilitation de la délivrance de visas». Tout en simplifiant la délivrance des visas, l'UE tient aussi à négocier des «accords de réadmission» réglant le retour des immigrants clandestins, comme elle l'a fait avec l'Ukraine et le Maroc.

Conformément à l'objectif d'éviter de créer de nouveaux clivages en Europe, la Commission européenne a proposé en 2005 des mesures visant à assurer la fluidité du trafic transfrontalier local aux frontières de l'UE, par ex. pour les ressortissants de pays tiers habitant dans les zones frontalières qui se rendent régulièrement dans un État membre de l'UE. La proposition, qui doit encore être décidée par les États membres de l'UE et le Parlement européen, envisage la possibilité de créer un visa spécial limité à la zone frontalière de l'État membre émetteur, qui permettrait au titulaire de faire de multiples visites dont les durées cumulées n'excéderaient pas trois mois par semestre.

■ Promouvoir la coopération transfrontalière

Il est important de favoriser une coopération plus étroite à la fois entre l'UE et ses voisins et entre les voisins de l'UE eux-mêmes, surtout entre ceux qui sont géographiquement proches les uns des autres. L'expérience a prouvé les avantages d'une coopération régionale et transfrontalière, par ex. pour promouvoir un développement économique et social durable dans les zones frontalières, pour relever des défis communs dans des domaines tels que l'environnement, la santé publique et la prévention de la criminalité organisée et des trafics ainsi que la lutte contre ceux-ci, de même que pour assurer l'efficacité et la sécurité des frontières. Parmi les autres domaines de coopération, citons l'encouragement des activités locales ayant une incidence directe sur les populations telles que des échanges de jeunes, des programmes de visite ou une coopération en matière culturelle. Dans ce contexte, une coopération concrète entre autorités régionales et locales des deux côtés de la frontière revêt la plus haute importance et peut, en temps voulu, mener à des liens effectifs et profonds transcendant les frontières; des liens qui encouragent les intérêts communs, renforcent la société civile et la démocratie locale et ont un effet bénéfique sur l'économie locale. Vu ces avantages, le financement de programmes conjoints rassemblant des régions des États membres et des pays partenaires partageant une frontière commune sera un des objectifs de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat. En attendant que cet instrument entre en vigueur (en 2007), le financement des «Programmes de voisinage» se fait via les instruments existants.

Monarchie constitutionnelle

Capitale: Amman

Devise: dinar jordanien (1€ = 850 JOD)

Population (% de moins de 14 ans):
5,76m (34,5%)

Superficie: 89.000 km²

Exportations vers l'UE (% du total):
99m € (3,12%)

Importations de l'UE (% du total):
1,54 milliard € (24%)

PIB: 9 milliards €

PIB par habitant: 1.565 €

Inflation: 3,4%

Chômage: 15%

Langue(s): arabe (langue officielle), anglais

Utilisateurs d'Internet

(par 1.000 habitants): 81



La PEV fournit un cadre propice pour soutenir les réformes jordaniennes, énoncées notamment dans l'ambitieux programme décennal national, qui accorde une grande importance au développement politique, un processus qui pourrait aussi servir d'exemple positif pour des réformes dans d'autres pays de la région.

En novembre 1997, l'UE et la Jordanie ont signé un Accord d'association, qui est entré en vigueur en mai 2002. Le principal objectif de cet Accord est de créer une zone de libre échange entre l'UE et la Jordanie sur une période de douze ans et de contribuer à stimuler la croissance économique pour le monde des affaires.

Voici quelques exemples des moyens mis en œuvre par l'UE pour soutenir le processus de réforme en Jordanie:

Lorsque la Politique européenne de voisinage a été adoptée, la Jordanie a exprimé son grand intérêt à poursuivre le développement de ses relations avec l'UE et s'est rapidement lancée dans des négociations avec l'UE sur un Plan d'action de la PEV. Adopté en 2005, ce plan couvre un nouveau programme ambitieux de coopération politique, sociale et économique sur des sujets tels que la bonne gouvernance et l'État de droit, y compris la réforme des partis politiques et du droit électoral, l'amélioration de l'indépendance et de l'impartialité du pouvoir judiciaire, l'égalité de traitement pour les femmes, la consolidation fiscale et les réformes économiques, le développement du commerce et des investissements, la réforme du secteur public, ainsi que les politiques de l'éducation et de l'emploi.

- des grands programmes, tels que le Programme de modernisation industrielle, d'un montant de 45 millions €, ont contribué à développer le secteur privé dans le pays grâce au soutien et aux services offerts aux petites et moyennes entreprises (PME). Quelque 250 entreprises ont bénéficié d'une assistance technique à la modernisation tandis que la création de groupes de marketing a stimulé les exportations et qu'une institution jordanienne a aussi été créée pour continuer à fournir ces services aux PME jordaniennes à l'avenir;

- des programmes mus par la demande, comme le soutien à la mise en œuvre de l'Accord d'association, peuvent contribuer à faciliter les réformes des réglementations et la convergence vers l'UE et permettre aux administrations jordaniennes de développer leurs capacités. Ces programmes ont notamment contribué à:
 - faciliter la convergence vers les normes européennes pertinentes pour les biens industriels (ce qui améliore leur accès au marché de l'UE) ainsi que la protection des consommateurs;
 - améliorer la bonne gouvernance par l'assistance technique offerte à la stratégie jordanienne de lutte contre la corruption et par le «jumelage» relatif aux capacités d'audit externe, en vue d'aligner le cadre légal sur les normes européennes et internationales;
 - aider le ministère de l'Environnement à créer les conditions favorables à une bonne gouvernance environnementale en améliorant le cadre législatif et institutionnel.



République

Capitale: Beyrouth

Devise: livre libanaise (1€ = 1.805 LGP)

Population (% de moins de 14 ans):

3,8m (26,7%)

Superficie: 10.000 km²

Exportations vers l'UE (% du total):

224m € (19%)

Importations de l'UE (% du total):

3,53 milliards € (52%)

PIB: 16 milliards €

PIB par habitant: 4.201 €

Inflation: 3%

Chômage: 18%

Langue(s): arabe (langue officielle), français, anglais, arménien

Utilisateurs d'Internet

(par 1.000 habitants): 143



L'UE et le Liban ont signé en juin 2002 un Accord d'association qui est entré en vigueur en avril 2006. Cet Accord fixe un cadre pour un dialogue politique, la coopération en matière de politique économique, l'instauration progressive d'une zone de libre échange et la coopération sur les questions sociales.

La PEV offre un outil propice pour soutenir le programme de réforme démocratique et économique du Liban. Par le biais de la PEV, les relations entre l'UE et le Liban entreront dans une nouvelle phase plus intense, couvrant un spectre de coopération beaucoup plus large. Les consultations sur un Plan d'action de la PEV ont débuté en avril 2006 pour se conclure en janvier 2007.

Voici quelques exemples des moyens mis en œuvre par l'UE pour soutenir le processus de réforme au Liban:

- grâce à un Fonds économique et social pour le développement, doté d'une enveloppe de 25 millions, l'UE contribue à améliorer les conditions économiques et sociales des groupes à bas revenus en soutenant le développement local et la création d'emplois pour les groupes et régions défavorisés, notamment grâce à des programmes de micro-crédit;
- un programme d'assistance d'un montant de 12 millions est destiné à l'administration et aux autres institutions publiques qui participeront à la mise en œuvre de l'Accord d'association et couvre notamment la fourniture d'experts européens via le programme de «jumelage», dans des domaines tels que la réforme du droit de la concurrence, l'amélioration de la

protection des consommateurs, la surveillance du secteur des assurances, l'amélioration du service douanier;

- un programme d'un million € soutient la société civile libanaise et le travail mené avec le gouvernement et les ONG sur des questions de gouvernance telles que la promotion du sens civique, le dialogue intercommunautaire, et la fourniture d'un soutien juridique aux personnes vulnérables, telles que les travailleurs migrants et les réfugiés;

- plus de 400.000 réfugiés palestiniens vivent au Liban, pour la plupart dans des camps de réfugiés de l'ONU. La CE offre chaque année des contributions substantielles à des projets en faveur de ces réfugiés. Des projets financés par la CE sont mis en œuvre par des ONG européennes et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Les programmes sont axés sur la construction d'abris, le développement socio-économique, la formation professionnelle et les emplois temporaires, la santé et l'aide alimentaire.

Au vu des dommages causés par le conflit durant l'été 2006, la préoccupation première de l'Union européenne se portera sur la réhabilitation et la reconstruction. Le Plan d'action de la PEV continuera à fournir un outil utile dont les efforts s'inscrivent dans l'accord-cadre faisant partie du processus de réforme du gouvernement libanais.





Tisser des liens entre voisins



Pour tisser des liens politiques et économiques plus étroits entre l'UE et ses voisins, il faut pouvoir s'appuyer sur de bonnes interconnexions matérielles à travers l'ensemble du voisinage. La PEV cherche à relier l'UE à ses voisins en améliorant les voies de transport et en assurant une circulation fluide, notamment des produits énergétiques. Elle contribue à jeter les bases d'économies plus dynamiques dans nos pays partenaires en soutenant l'ouverture d'activités de recherche à ces partenaires et en aidant ceux-ci à développer leurs propres systèmes nationaux de recherche. Elle aide aussi l'UE et ses partenaires à collaborer pour relever d'autres défis qui transcendent les frontières, en particulier les défis environnementaux.

■ Renforcer les liens énergétiques

L'UE est de plus en plus tributaire des importations pour alimenter en énergie les habitations mais aussi les entreprises, les industries et les transports. L'UE est le plus gros importateur de pétrole et de gaz au monde et se classe deuxième du point de vue de la consommation. En outre, elle est entourée des réserves de pétrole et de gaz naturel les plus importantes au monde, à savoir celles de Russie, du bassin de la Caspienne, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Selon les prévisions, sa dépendance à l'égard de ces importations d'énergie devrait s'accroître à l'avenir, pour passer de 50% à 70% de ses besoins énergétiques globaux d'ici 2030.

Au début de 2006, plusieurs États membres de l'UE ont subi les conséquences d'un litige entre les compagnies gazières ukrainienne et russe au sujet du prix et des conditions de transit du gaz russe. Cette «crise du gaz» a confirmé une fois de plus que l'UE a tout intérêt à assurer la sécurité de son approvisionnement énergétique. Ce point est d'autant plus important que la concurrence mondiale pour l'énergie est de plus en plus acharnée avec la montée des puissances économiques émergentes, avides d'énergie, telles que la Chine et l'Inde.

Les pays voisins (et leurs voisins) sont donc des acteurs vitaux pour la sécurité énergétique de l'UE, en tant que fournisseurs actuels ou futurs. L'UE a dès lors érigé le renforcement du partenariat énergétique avec ses pays voisins en élément stratégique de la PEV, élément qui contribue à la réalisation de ses objectifs de paix, prospérité, sécurité et stabilité pour le voisinage, la prévisibilité des approvisionnements énergétiques représentant une part importante de la stabilité. Si l'Ukraine et le Bélarus sont des pays de transit clés pour les importations énergétiques de l'UE, les États du sud du Caucase ont un rôle géostratégique important à jouer dans l'acheminement de nouvelles fournitures énergétiques depuis le bassin de la Caspienne et l'Asie centrale vers l'UE. Parmi les pays méditerranéens de la PEV figurent des pays de transit (tels que le Maroc et la Tunisie) ou des producteurs et des fournisseurs actuels ou futurs de l'UE (y compris l'Égypte, l'Algérie et la Libye).

Néanmoins, la coopération énergétique stratégique ne se limite pas uniquement aux importations. C'est pourquoi la PEV entend intensifier la coopération sur des questions telles que le dialogue énergétique, la convergence des politiques énergétiques, la législation et la réglementation dans la perspective de l'intégration des marchés de l'énergie, autoriser les partenaires à participer aux programmes et événements pertinents de l'UE, améliorer les réseaux énergétiques (y compris leur sécurité et sûreté) ainsi que stimuler l'efficacité énergétique et l'utilisation des sources d'énergie renouvelables (aussi à des fins environnementales). La coopération en matière de sécurité nucléaire, surtout avec l'Ukraine et l'Arménie, constitue un autre aspect important. Vu la nécessité de résoudre nombre de ces questions dans un contexte plus large, la PEV soutient en outre l'intensification de la coopération énergétique régionale.

Depuis 2004, diverses initiatives ont été lancées. Ainsi, un protocole d'accord sur la politique énergétique, signé en décembre 2005 entre l'Ukraine et l'UE, prévoit une intensification du dialogue et l'intégration à terme des marchés de l'énergie. Il s'agit d'un accord très important car le réseau de transit gazier de l'Ukraine transporte 40% des approvisionnements gaziers européens. Dans le cadre d'une conférence ministérielle qui s'est tenue à Bakou en novembre 2004, l'UE a en outre lancé une nouvelle initiative de coopération visant l'intégration progressive des marchés énergétiques des régions de la mer Noire et de la mer Caspienne avec le marché énergétique de l'UE. Les partenaires de la PEV tels que l'Azerbaïdjan, l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, coopèrent aux côtés d'autres pays de la région.



Dans le bassin méditerranéen, l'UE envisage à plus long terme la création d'un réseau de gaz et d'électricité interconnecté. Des projets concrets actuellement en cours visent à créer un marché de l'électricité euro-maghrébin, à stimuler la coopération énergétique entre Israël et l'Autorité palestinienne et à améliorer la coopération gazière dans le Mashreq.

D'un point de vue plus général, un accroissement de la coopération dans les matières énergétiques ouvre des opportunités commerciales et favorise le développement socio-économique. Investir dans des oléoducs et d'autres systèmes énergétiques est une entreprise onéreuse, axée sur le long terme. En instaurant une collaboration destinée à promouvoir des économies ouvertes et démocratiques dans les pays partenaires, la PEV peut contribuer à favoriser la stabilité et les conditions nécessaires pour donner confiance aux investisseurs.

■ Développer les transports

Pour générer plus de commerce et de tourisme entre l'UE et ses voisins, il faut disposer de systèmes de transport efficaces et durables et d'une meilleure utilisation des liaisons routières, ferroviaires, aériennes et maritimes, nécessaires pour transporter les marchandises et les personnes au sein de toute la région.

Promouvoir le transport aérien – accords relatifs à l'aviation

La PEV cherche à multiplier les relations avec les pays partenaires dans le secteur aéronautique par une ouverture des marchés et une coopération en matière de sécurité et de sûreté. Des accords globaux sur le transport aérien, en cours de signature avec certains pays partenaires, remplaceront les traités bilatéraux signés avec des États membres de l'UE. Ils couvriront des aspects tels que l'ouverture des marchés et la coopération en matière de sécurité, de sûreté et de gestion du trafic aérien. Par ailleurs, la Commission propose de créer d'ici 2010 un espace aérien commun comprenant la CE et tous ses partenaires situés le long de ses frontières méridionales et orientales en vue de réaliser un haut degré d'intégration économique et réglementaire des marchés aéronautiques dans cet espace.

S'ils veulent tirer pleinement parti de l'approfondissement des relations avec l'UE et de la perspective d'un meilleur accès au marché de l'UE, les pays partenaires doivent disposer de systèmes de transport capables de gérer les flux de transport complexes actuels. La PEV met l'accent sur la sécurité des transports (améliorer la sécurité maritime et empêcher les marées noires, par exemple) et sur leur sûreté (notamment par des contrôles appropriés aux ports).

Une tâche centrale de la PEV consiste à améliorer les réseaux physiques de transport reliant l'Union à ses pays voisins. Parfois extrêmement onéreux, les projets de transport peuvent recevoir un soutien financier de la part de la Banque européenne d'investissement. La PEV peut aussi aider certains pays à se préparer à de gros investissements dans les transports, notamment en soutenant la réalisation d'études de faisabilité pour de tels projets.

Il arrive que des changements de politique structurelle soient requis pour rendre les transports plus efficaces, notamment l'introduction de la concurrence dans le transport aérien, l'élaboration de cadres réglementaires modernes et la promotion de l'interopérabilité des systèmes de transport. La PEV peut aussi contribuer à tous ces aspects en encourageant les pays partenaires à promouvoir les bonnes pratiques en matière de réglementation des opérations, que ce soit pour les ports, les aéroports, le réseau ferroviaire ou le fret. L'UE a, par exemple, fourni une assistance technique à plusieurs pays partenaires de la PEV afin de les aider à mettre en œuvre des règles communes de l'aviation.

■ Protéger l'environnement

La pollution ne connaît pas de frontières. Il est donc essentiel d'agir à l'échelon international mais aussi régional et national. La PEV offre un outil utile pour résoudre les problèmes environnementaux. D'une

manière générale, en s'attaquant aux problèmes de la rareté de ressources telles que l'eau, il est possible de réduire la pauvreté, d'apaiser les tensions sociales et de promouvoir une plus grande stabilité. Une meilleure protection de l'environnement sera profitable tant pour les citoyens et les entreprises de l'UE que pour ceux des pays partenaires.

Tous les pays partenaires de la PEV font face à des préoccupations environnementales en grande partie similaires bien que les situations géographiques diffèrent. Ces préoccupations concernent les ressources en eau et l'assainissement, la pollution de l'air, la perte de biodiversité et la gestion des déchets ainsi que les effets du changement climatique et de la pollution sur l'environnement marin.

En matière d'environnement, les Plans d'action PEV prévoient deux objectifs: d'une part, promouvoir une bonne gouvernance environnementale dans les pays partenaires afin de prévenir toute dégradation et pollution de l'environnement, de protéger la santé humaine et de parvenir à une utilisation plus rationnelle des ressources naturelles et, d'autre part, améliorer la coopération régionale et internationale sur les questions environnementales. Les pays partenaires de la PEV sont encouragés à intensifier leur coopération avec l'UE et entre eux sur divers sujets environnementaux et à ratifier et mettre en œuvre les accords internationaux relatifs à l'environnement, tels que le Protocole de Kyoto sur le changement climatique.

Coopérer en matière de navigation par satellite – le projet Galileo

Plusieurs partenaires de la politique de voisinage de l'UE participent au projet européen Galileo de navigation par satellite. Des accords de coopération ont ainsi été signés avec l'Ukraine, Israël et le Maroc. L'intérêt croissant de pays tiers pour Galileo constitue un bel encouragement pour le marché potentiellement considérable du Système mondial de navigation par satellite: trois milliards de récepteurs et des recettes annuelles atteignant la somme de 275 milliards € dans le monde, en 2020 et la création de plus de 150.000 emplois hautement qualifiés rien qu'en Europe.



© EU

Acteur mondial de premier plan pour la promotion de la protection de l'environnement, l'UE aidera les pays partenaires de la PEV, d'une part en partageant la vaste expérience et tout le savoir-faire qu'elle a acquis au fil des dernières décennies afin que les pays partenaires ne répètent pas des erreurs déjà commises par l'UE dans le passé et, d'autre part, en les épaulant dans leur recherche de solutions efficaces à leurs problèmes les plus pressants, en fonction de l'état de leurs ressources financières et humaines.

L'UE peut jouer ce rôle en offrant une assistance technique, notamment par l'envoi de ses experts, qui collaboreront avec les pays concernés sur des questions clairement définies, ainsi que par la diffusion d'informations sur ses expériences.

■ Développer la société de l'information

Le déploiement des technologies de l'information et de la communication est une priorité pour de nombreux pays de la PEV et est crucial pour le développement d'économies modernes fortes. La PEV aide les partenaires à prévenir d'un fossé technologique et promeut l'utilisation de nouvelles technologies. Elle encourage aussi les partenaires à créer des autorités de réglementation indépendantes et soutient les mesures telles que l'ouverture des marchés de la téléphonie et de l'Internet. La PEV encourage et aide les partenaires à adopter et mettre en œuvre des politiques appropriées pour l'économie numérique émergente et pour le développement du secteur audiovisuel.

PEV – principaux objectifs environnementaux

Améliorer la gouvernance environnementale: des ressources limitées et l'existence de pressions environnementales rendent une planification stratégique essentielle, à laquelle devront être associés des intervenants tels que des organisations non-gouvernementales et le secteur privé. Des rapports sur l'environnement sont nécessaires pour obtenir une idée claire de l'état de l'environnement; de même, des procédures solides sont nécessaires pour réaliser une analyse d'impact environnemental.

Prendre des mesures pour améliorer l'environnement: mettre en place le cadre législatif et élaborer des plans sectoriels, notamment pour résoudre des questions liées à la qualité de l'eau et à la gestion des déchets.

Agir sur la base des accords environnementaux régionaux et multilatéraux: tels que le Protocole de Kyoto sur les émissions de gaz à effet de serre, les conventions environnementales de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CENUE), la Convention de Barcelone pour la Protection de la mer Méditerranée, la Convention sur la protection du Danube (DRPC) et la Convention sur la protection de la mer Noire contre la pollution (Convention sur la mer Noire).



République

Capitale: Chisinau

Devise: leu moldave (1€ = 15,7 MDL)

Population (% de moins de 14 ans):
3,5m (20,2%)

Superficie: 34.000 km²

Exportations vers l'UE (% du total):
372m € (39%)

Importations de l'UE (% du total):
727m € (46%)

PIB: 2 milliards €

PIB par habitant: 766 €

Inflation: 12,3%

Chômage: 8%

Langue(s): moldave (langue officielle), russe, gagaouze

Utilisateurs d'Internet

(par 1.000 habitants): 80



■ **ouverture d'une Délégation de la Commission à Chisinau:** l'ouverture d'une Délégation de la Commission européenne à Chisinau constitue un soutien important et visible aux efforts déployés par la Moldavie pour mettre en œuvre son Plan d'action;

■ **accroissement de l'aide de la CE:** l'assistance directe de la CE à la Moldavie a été portée à 42 millions € en 2005-2006, montant qui vient s'ajouter à l'aide accordée au titre des programmes de voisinage et autres programmes d'assistance de la CE tels que les programmes régionaux et le programme de sécurité alimentaire;

■ **amélioration des échanges et de la douane:** la Moldavie bénéficie du nouveau mécanisme préférentiel nettement plus généreux, connu sous le sigle SGP+ (Système généralisé de préférences Plus), qui offre au pays un meilleur accès au marché de l'UE. La Commission soutient en outre l'amélioration des institutions et procédures moldaves pertinentes pour le contrôle et la certification de l'origine des produits, ce qui permettra à l'UE d'envisager l'octroi d'un traitement encore plus préférentiel à l'avenir. De plus, la Commission participe à l'analyse des systèmes sanitaire et phytosanitaire moldaves, grâce auxquels des produits alimentaires moldaves pourraient accéder au marché de l'UE;

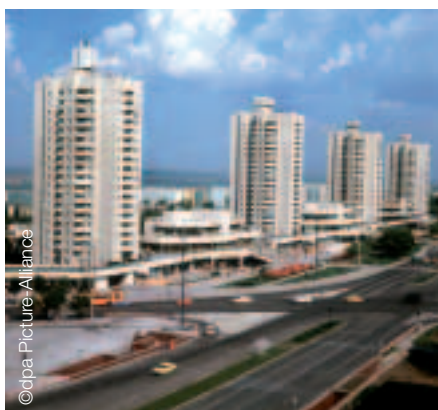
■ **une Mission européenne d'assistance aux frontières** (voir page 47) contribue à garantir une gestion transparente de la frontière entre la Moldavie et l'Ukraine;

■ **des programmes conjoints avec le Conseil de l'Europe** soutiennent l'amélioration de l'État de droit, l'indépendance du judiciaire et le respect des droits de l'homme en Moldavie.

L'Accord de partenariat et de coopération EU-Moldavie est entré en vigueur en juillet 1998. Il prévoit la libéralisation du commerce, une harmonisation législative, une coopération dans divers secteurs et le dialogue politique. C'est sur cette base qu'a été adopté en février 2005 un Plan d'action de la PEV EU-Moldavie, qui offre un nouvel instrument pour approfondir les relations. Ce Plan d'action de la PEV vise en priorité à soutenir les efforts déployés pour parvenir à un règlement durable du problème de la Transnistrie. Parmi les autres priorités des relations avec la Moldavie, citons le renforcement des institutions, l'amélioration du climat des affaires, la garantie du respect de la liberté d'expression et des médias et la coopération sur des aspects tels que la gestion des frontières, les migrations et la lutte contre les trafics, la criminalité organisée et le blanchiment d'argent.

La Moldavie et l'UE coopèrent étroitement à la mise en œuvre du Plan d'action de la PEV. Le gouvernement moldave formé après les élections de mars 2005 a en effet axé son propre programme intérieur de réforme sur ce Plan d'action.

Voici quelques exemples des moyens mis en œuvre par l'UE pour soutenir le processus de réforme en Moldavie:



© gpa Picture Alliance

Renforcer la présence de l'UE

Dans les mois qui ont suivi l'adoption du Plan d'action de la PEV UE-Moldavie, l'UE a pris diverses mesures concrètes pour renforcer sa présence dans le pays, signalant ainsi un renforcement des relations. La Commission européenne a ouvert une nouvelle Délégation à Chisinau, au début d'octobre 2005. Elle a désigné un Représentant spécial pour la Moldavie, Adriaan Jacobovits de Szeged. L'UE s'est jointe aux négociations multipartites sur la question de la Transnistrie en tant qu'observateur et a en outre lancé une Mission d'assistance aux frontières afin de garantir la gestion transparente de la frontière entre la Moldavie et l'Ukraine.

i

Monarchie constitutionnelle

- Capitale:** Rabat
- Devise:** dirham marocain (1€ = 11 MAD)
- Population (% de moins de 14 ans):** 32,7m (32,1%)
- Superficie:** 459.000 km²
- Exportations vers l'UE (% du total):** 6 milliards € (70%)
- Importations de l'UE (% du total):** 9,6 milliards € (65%)
- PIB:** 40 milliards €
- PIB par habitant:** 1.309 €
- Inflation:** 2%
- Chômage:** 10,5% (est. de 2005)
- Langue(s):** arabe (langue officielle), dialectes berbères, français
- Utilisateurs d'Internet (par 1.000 habitants):** 33



de l'homme, à la démocratisation et à la gouvernance devrait avoir lieu en 2006. Le Maroc est aussi le seul pays avec lequel les questions politiques sont discutées dans un cadre strictement bilatéral de dialogue politique, qui s'est déjà réuni deux fois en 2004 et 2005.

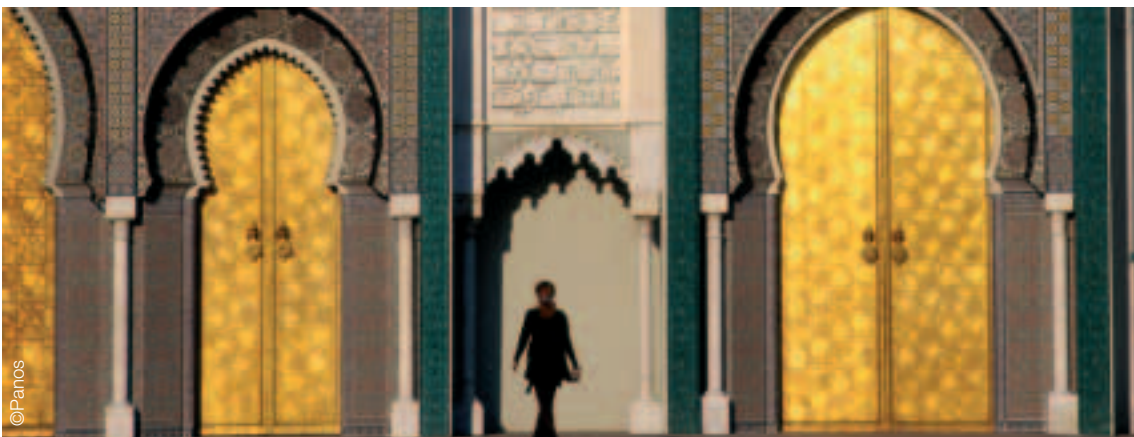
Les relations avec l'UE reposent sur l'Accord d'association UE-Maroc, entré en vigueur en 2000, en remplacement d'un Accord de coopération de 1976.

Un Plan d'action de la PEV a été finalisé avec le Maroc en juillet 2005. Il énonce des priorités convenues conjointement pour la coopération politique, économique, commerciale, judiciaire, culturelle et la coopération en matière de sécurité. La Politique européenne de voisinage est la première réponse concrète à l'appel lancé par le Roi du Maroc en 2001 en faveur de l'octroi à son pays d'un «statut avancé» dans ses relations avec l'UE. Le Maroc a également exprimé son ambition d'harmoniser sa législation avec celle de l'UE d'ici 2008 avec le soutien, entre autres, d'un programme de 100 millions € de la CE pour la réforme de l'administration publique.

La mise en œuvre du Plan d'action de la PEV a commencé par une série de «sous-comités» techniques, qui couvrent divers aspects: marché intérieur, industrie, commerce et services, transports, environnement et énergie, recherche et innovation, agriculture et pêche, douane, justice et sécurité. La première réunion d'un nouveau sous-comité consacré aux droits

Voici quelques exemples des moyens mis en œuvre par l'UE pour soutenir le processus de réforme au Maroc:

- la négociation d'un accord sur la libéralisation du **commerce des services** contribuerait à promouvoir les investissements étrangers au Maroc, la croissance économique et le développement durable. Des négociations se sont ouvertes sur la libéralisation du commerce des services et des produits agricoles;
- des réformes touchant **l'éducation et la formation**, la recherche scientifique et la société de l'information favoriseront le développement économique. L'UE a débloqué 40 millions pour soutenir l'enseignement fondamental et lutter contre l'analphabétisme, montant auquel viendra s'ajouter une aide budgétaire;
- un approfondissement du dialogue politique sur les questions de **politique étrangère**. Le Maroc participe déjà aux opérations militaires de maintien de la paix (Althea) menées par l'UE en Bosnie-Herzégovine et au Projet européen Galileo de navigation par satellite;
- un approfondissement de la coopération politique dans la **lutte contre le terrorisme**. En tant que pays prioritaire, le Maroc recevra un soutien via le programme de jumelage en vue de développer son système de lutte contre le blanchiment d'argent et de créer une Unité du renseignement financier.

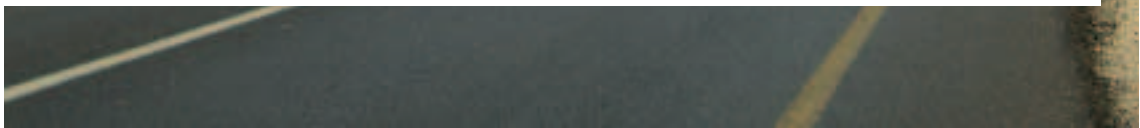


©Panos



©Sébastien de Fooz

Encourager la coopération régionale



La coopération régionale étant une pierre angulaire de l'Union européenne elle-même, celle-ci tient dès lors beaucoup à partager cette expérience avec d'autres.

Si la PEV a pour principe fondamental de dialoguer avec différents pays partenaires au cas par cas, l'UE garde néanmoins à l'esprit une perspective régionale, encourageant non seulement une coopération plus étroite avec ses pays voisins mais aussi entre les voisins de l'UE, surtout ceux qui sont géographiquement proches. La coopération régionale est également importante pour affronter les nombreux problèmes qui ne connaissent pas de frontières – tels les problèmes environnementaux – ou les questions qui nécessitent une approche multinationale, tels le commerce, le transport et les réseaux d'infrastructures, la justice, la liberté et la sécurité – ainsi que pour promouvoir les contacts entre populations.

Voici quelques-uns des secteurs prioritaires pour la coopération régionale avec et entre voisins orientaux :

■ **économie, affaires, emploi et politique sociale, commerce, énergie et transport:** adoption des normes européennes et internationales, mise en œuvre effective des normes et règles de l'OMC, soutien aux petites et moyennes entreprises. Il faudrait en outre intensifier la coopération concernant les politiques et réseaux relatifs aux transports et à l'énergie. À cet égard, la Conférence ministérielle qui

s'est tenue à Bakou en 2004 et son suivi ont déjà stimulé la coopération régionale en matière de transport et d'énergie entre les États de la mer Noire et de la Caspienne;

■ **protection de l'environnement:** notamment, les secteurs des eaux et forêts, la protection de la biodiversité, la protection de la nature et des sols ainsi que la coopération concernant les mers régionales. Parmi les autres priorités, citons le respect des accords internationaux sur l'environnement, notamment sur le changement climatique, la gestion des déchets et la pollution industrielle. La diffusion d'informations et le suivi des activités ainsi que la promotion de la coopération de la société civile peuvent aussi être couverts;

■ **justice, liberté et sécurité:** coopération régionale en matière de gestion des frontières, de migrations et de droit d'asile, lutte contre la criminalité organisée, la traite d'êtres humains, l'immigration clandestine, le terrorisme, le blanchiment d'argent et les drogues, ainsi que coopération policière et judiciaire ;

■ **les contacts entre populations:** par exemple le développement de la société civile, les échanges entre médias et journalistes, entre experts, universitaires et jeunes, la promotion de la bonne gouvernance et du respect des droits de l'homme, la coopération en matière d'éducation, de formation, en science et culture, le jumelage entre des administrations locales et régionales et des organisations de la société civile, la santé publique et les maladies transmissibles.

■ **La coopération transfrontalière:** l'UE soutient la coopération entre autorités régionales et locales de part et d'autre des frontières de l'UE.

La PEV ne cherche pas à mettre en place de nouvelles entités ou organisations, mais plutôt à encourager une volonté d'appropriation locale. Elle entend soutenir et exploiter l'expérience des organisations et entités régionales existantes, telles que le Conseil de l'Europe, le Conseil de la mer Baltique, l'Organisation de coopération économique de la mer Noire (EMN), l'Initiative Centre-Européenne (ICE) ainsi que les «Eurégions» qui encouragent la coopération transfrontalière entre autorités régionales et locales.

Les priorités stratégiques de coopération régionale et sous-régionale dans le bassin méditerranéen, concernent entre autres:

■ **les marchés et réseaux des transports et de l'énergie** et prévoient l'assistance à l'harmonisation des politiques, législations et réglementations et à la planification de réseaux destinés à faciliter le commerce et l'accès au marché de l'UE. Les travaux sont bien avancés avec le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, pour créer un marché maghrébin interconnecté de

l'électricité dans la perspective d'une intégration au marché de l'UE. Une coopération en matière de politique et réseau gaziers dans le Mashreq est en cours avec l'Égypte, la Jordanie, le Liban, la Syrie et la Turquie. Le développement des liaisons de transport ferroviaire, routier et maritime constitue une autre priorité. La coopération régionale en matière de sécurité et de sûreté est particulièrement importante dans les domaines maritime et aéronautique, notamment pour la gestion du trafic aérien;

■ **la protection de l'environnement:** par exemple, la pollution marine, la gestion de l'eau, la protection de la nature, la pollution industrielle et la gestion des déchets, conformément à l'initiative Horizon 2020 concernant la dépollution de la mer Méditerranée. Parmi les autres priorités, citons le respect des accords internationaux sur l'environnement, notamment sur le changement climatique, ainsi que la diffusion d'informations et le suivi des activités et la promotion de la coopération de la société civile;

■ **la justice et les affaires intérieures:** notamment l'amélioration de la gestion des frontières, la coopération entre organes et agences répressifs, la lutte contre la criminalité organisée et transfrontalière et la coopération judiciaire et policière, la lutte contre l'immigration



©Shutterstock

clandestine et la gestion des migrations légales, la lutte contre les trafics de drogues, la réduction de l'offre de drogues et la mise en œuvre de stratégies nationales de lutte contre la toxicomanie;

■ **le commerce, la convergence des réglementations et le développement socio-économique:**

par exemple la promotion de l'intégration économique régionale entre pays désireux de coopérer plus étroitement sur des questions économiques dans la perspective de la réalisation de la zone de libre échange euro-méditerranéenne et de la participation progressive des pays les plus avancés au marché intérieur de l'UE. Le commerce et les investissements régionaux devraient être encouragés par des règles d'origine communes, la libéralisation des services, le rapprochement des réglementations et la facilitation du commerce. Le dialogue sur l'emploi et la politique sociale devrait être intensifié;

■ **les projets ayant une incidence directe sur les populations:** Promouvoir des initiatives de la société civile pour soutenir les droits de l'homme et la démocratisation, soutenir les mouvements de jeunesse et encourager le dialogue interculturel par l'éducation et les échanges de jeunes.

Les Plans d'action PEV signés avec Israël, la Jordanie et l'Autorité palestinienne, prévoient divers engagements en matière de coopération régionale qui avaient déjà porté leurs fruits avant la formation du nouveau gouvernement palestinien en janvier 2006. Des bureaux israélo-palestiniens conjoints avaient été créés avec le soutien de l'UE pour coordonner la planification de l'énergie et du transport et pour les aspects commerciaux. Suite à l'escalade du conflit israélo-palestinien en 2006, nombreux sont les efforts qui ont été mis en attente. Un accord commercial entre la Jordanie et Israël autorise les exportations produites conjointement à entrer en franchise de droits sur les marchés de l'UE.

■ **Les conflits régionaux en point de mire**

Le voisinage est le théâtre de plusieurs conflits «gelés» qui ne trouveront une solution qu'au travers d'un dialogue et d'une coopération efficaces entre les pays concernés. La stabilité et la sûreté tant de l'UE que de son voisinage sont menacées par la persistance de ces conflits aux portes de l'UE, surtout au Moyen-Orient, en Transnistrie, au Haut-Karabakh, en Abkhazie et en Ossétie du Sud, ainsi que dans le Sahara occidental.

La recherche de solutions à ces conflits régionaux occupe une place importante dans la Politique européenne de voisinage. L'UE, soutient les efforts déployés y compris grâce aux Plans d'action PEV, pour résoudre les conflits régionaux et encourager les parties concernées à poursuivre le dialogue à cette fin.

Il est essentiel de résoudre ces problèmes si l'on veut créer une zone de stabilité et de sûreté autour de l'UE. Le conflit le plus souvent à la une est celui du Moyen-Orient mais il existe, dans toute la région, d'autres conflits dits «gelés» qui réclament aussi de l'attention.

■ **Moyen-Orient:** L'instauration d'une paix durable au Moyen-Orient constitue un objectif central de l'UE, qui envisage principalement une solution basée sur deux États menant à un règlement final et global du conflit israélo-palestinien. La mise en œuvre de la Feuille de route, avec Israël et un État palestinien souverain, pacifique, viable et démocratique, prévoit que les deux États coexistent au sein de frontières reconnues et sûres et entretiennent des relations normales avec leurs voisins. Cet objectif inclut une solution équitable à l'épineuse question de Jérusalem et une solution juste, viable, réaliste et convenue au problème des réfugiés palestiniens, ainsi qu'une solution aux pistes israélo-syrienne et israélo-libanaise.

L'UE contribue activement à la recherche d'une paix au Moyen-Orient par:

- une participation active au Quatuor;
- les relations bilatérales avec Israël et l'Autorité palestinienne, sous-tendues pour l'un par un Accord d'association, pour l'autre par un Accord d'association intérimaire, et par les Plans d'action PEV adoptés en 2005;
- la facilitation du dialogue régional par le biais du Partenariat euro-méditerranéen;
- les mesures de renforcement de la confiance, dont les activités d'observation des procédures électorales et la surveillance par l'UE de la mise en œuvre adéquate de l'accord israélo-palestinien sur le fonctionnement du point de passage de Rafah entre la Bande de Gaza et l'Égypte;
- l'organisation de dialogues politiques trilatéraux avec la participation de la Commission européenne et des parties sur le transport, l'énergie et le commerce;
- l'assistance en vue de créer les conditions nécessaires à la paix, à la stabilité et à la prospérité de la région afin de promouvoir les réformes palestiniennes dans les domaines économique, social, politique et de la sécurité, y compris la résolution des questions de gouvernance, l'aide humanitaire aux réfugiés, des réunions entre acteurs de la société civile d'Israël, des territoires occupés et des pays voisins par le biais du programme de Partenariat pour la paix de l'UE. Certaines de ces initiatives ont été touchées par les développements politiques qui se sont produits en 2006 dans cette région.

■ **Transnistrie :** Après la chute de l'Union soviétique et l'indépendance de la Moldavie, la région de Transnistrie a proclamé son indépendance en 1991. Il s'ensuit une brève guerre civile. Depuis 1992, le statut de la région sécessionniste, non reconnue par la communauté inter-

Soutenir la gestion des frontières en Moldavie et en Ukraine

En novembre 2005, l'UE a envoyé, en Moldavie et en Ukraine, une mission d'assistance aux frontières comptant quelque 70 garde-frontières et douaniers d'États membres de l'UE, qui conseillent et forment les services de douane et de garde-frontières des deux pays. Cette mission a pour but de renforcer la coopération transfrontalière et de contribuer à prévenir la contrebande, les trafics et la fraude douanière. D'un point de vue général, elle vise à améliorer la sécurité et la stabilité dans la région en contribuant à la création des conditions nécessaires à un règlement du conflit concernant la région de la Moldavie ayant fait sécession, la Transnistrie. Elle offre en outre des avantages économiques en contribuant à garantir que les gouvernements d'Ukraine et de Chisinau reçoivent tous les droits de douane dus. Basée à Odessa, en Ukraine, la mission dotée d'un budget de 20 millions durera au moins deux ans. À l'occasion de la signature du protocole d'accord pour la mission d'assistance frontalière de l'UE, le commissaire des relations extérieures et de la politique européenne de voisinage, Mme Benita Ferrero-Waldner a déclaré: «la mission est un signal important de l'appui de l'UE à la Moldavie et l'Ukraine, et pour la prospérité, la stabilité et la sécurité dans cette région». La Commissaire a aussi salué «... le courage politique et la prévoyance des Présidents Voronin et Yuchenko dans la création du climat politique qui nous a permis de projeter et de mettre en œuvre ce projet.»

médiateurs, et des représentants de Chisinau (capitale de la Moldavie) et de Tiraspol (capitale de la république autoproclamée de Transnistrie). L'UE et les États-Unis se sont joints aux négociations en tant qu'observateurs en 2005. L'UE s'inquiète surtout des taux élevés de criminalité organisée et de trafics en Transnistrie, zone qui se rapprochera encore plus des frontières de l'UE après l'adhésion de la Roumanie à l'UE.

■ **Haut-Karabakh** : Le territoire du Haut-Karabakh, dont la population est principalement d'origine arménienne, se situe au sein de l'Azerbaïdjan. Un conflit concernant ce territoire a éclaté avec l'Azerbaïdjan en 1988 et s'est transformé en une véritable guerre au moment de l'effondrement de l'Union soviétique, faisant plus de

20.000 morts et un million de réfugiés. La région s'est proclamée République indépendante en 1991, sans toutefois obtenir une reconnaissance internationale. Un cessez-le-feu a été conclu en 1994 et des forces arméniennes ont occupé la région. Une solution à ce conflit n'a pas encore été trouvée, même si la France, la Russie et les États-Unis co-président le «Groupe de Minsk» de l'OSCE, qui fait office de facilitateur dans la résolution une solution.

nationale, principalement peuplée de personnes parlant russe et ukrainien, reste non résolu. Le retrait des troupes et de l'armement russes, prévu au départ pour la fin 2002, d'après l'accord conclu au Sommet de l'OSCE à Istanbul, s'est arrêté après que, selon les estimations, seulement 35% de l'arsenal ont été retirés en 2003. Les négociations sur un règlement politique se poursuivent en quintette entre l'OSCE, la Russie et l'Ukraine en tant que



République présidentielle

Capitale: Tunis

Devise: dinar tunisien (1€ = 1,63 TND)

Population (% de moins de 14 ans):
10,07m (25,3%)

Superficie: 164.000 km²

Exportations vers l'UE (% du total):
6,19 milliards € (79%)

Importations de l'UE (% du total):
8,3 milliards € (76%)

PIB: 23 milliards €

PIB par habitant: 2.295 €

Inflation: 3,6%

Chômage: 13,5%

Langue(s): arabe (langue officielle), français

**Utilisateurs d'Internet
(par 1.000 habitants):** 64



Parmi les pays partenaires méditerranéens de l'UE, la Tunisie est le pays dont l'introduction progressive d'une zone de libre échange avec l'UE est la plus avancée. En effet, la Tunisie a commencé à supprimer ses droits de douane en 1996, deux ans avant l'entrée en vigueur de l'Accord d'association UE-Tunisie. En vertu de cet accord, l'UE et la Tunisie s'engagent à coopérer dans un vaste éventail de domaines, notamment le renforcement du dialogue politique, le commerce, les questions économiques, sociales et culturelles et la mise en place d'une zone de libre échange UE-Tunisie d'ici 2010.

La Tunisie participe à part entière à la PEV. Entré en vigueur en juillet 2005, son Plan d'action de la PEV élargit la portée des relations et couvre des objectifs convenus conjointement pour la coopération politique, économique, commerciale, judiciaire, culturelle et la coopération en matière de sécurité. Parmi les priorités ciblées dans le cadre de la PEV, l'UE entend développer le dialogue sur des sujets et enjeux politiques tels que les migrations, la justice et la sécurité et encourager la Tunisie à réaliser en matière de démocratisation et de droits de l'homme des progrès à la hauteur de son développement socio-économique. Il subsiste en effet d'importantes restrictions aux droits de l'homme, surtout en ce qui concerne la liberté d'expression et d'association.

Voici quelques exemples des moyens mis en œuvre par l'UE pour soutenir le processus de réforme en Tunisie:

- un soutien pour améliorer le **progrès social**. La CE s'emploie activement à améliorer le **système d'éducation**, depuis les écoles maternelles jusqu'à l'université. À cet effet, elle soutient l'introduction de nouvelles méthodes pédagogiques, la formation des enseignants, le développement des universités et des centres de formation professionnelle, en permettant

aux étudiants tunisiens d'étudier en Europe, etc. La CE intervient en outre dans un autre domaine tout aussi important: l'amélioration de la qualité de l'offre publique et privée de **soins de santé**, ainsi qu'une réforme du système **d'assurance maladie**, dont la couverture sera étendue à une plus grande partie de la population, surtout parmi les moins nantis;

- par le biais de divers programmes soutenant la **restructuration et la modernisation de l'économie tunisienne**, la CE aide la Tunisie à donner des opportunités d'emploi aux citoyens et à exploiter le potentiel de commerce avec l'Europe. Un savoir-faire tant local qu'euro-péen a été mis à la disposition de plus de 10% des entreprises tunisiennes pour les aider à s'aligner sur les pratiques et normes européennes, par ex. dans les domaines de l'innovation, de la compétitivité et des normes de qualité, ainsi que pour développer les capacités des chambres de commerce et des organisations patronales. En contribuant au développement d'entreprises existantes ainsi qu'à la création de nouvelles entreprises, ces programmes ont entraîné une amélioration des produits proposés aux citoyens tunisiens, une hausse des exportations et de l'emploi, etc;

- la CE a en outre participé à la modernisation du secteur portuaire, en soutenant des mesures visant à améliorer le fonctionnement du port de Tunis et à créer de nouveaux terminaux pour le fret et les passagers, notamment pour les bateaux de croisière visitant la Méditerranée occidentale. La qualité des terminaux sera ainsi améliorée pour le nombre croissant de visiteurs découvrant le patrimoine culturel de la Tunisie;

- un soutien au **développement rural** visant à réduire la pauvreté rurale et à protéger les ressources naturelles, notamment en contribuant au développement de coopératives et d'associations locales gérant les ressources en eau, y compris l'amélioration ou la construction de barrages ruraux. Ce programme offre à la population locale démunie la possibilité de développer une source stable de revenus et d'améliorer l'environnement par une meilleure utilisation de l'eau, tout en limitant l'exode rural.



Encourager et soutenir les réformes des partenaires

Depuis les années 1970 dans le pourtour méditerranéen et depuis les années 1990 en Europe orientale, l'UE fournit aux pays partenaires aujourd'hui couverts par la PEV un soutien substantiel comprenant une aide à la transition et aux réformes accordée au titre du programme Tacis en Europe orientale (quelque 3,1 milliards € pour 2000-2006) et au titre du programme MEDA dans les pays méditerranéens (5,3 milliards € pour 2000-2006). Une assistance macro-financière a également été octroyée aux pays présentant des problèmes de balance des paiements, par exemple 33,5 millions € à la Géorgie en janvier 2006, ainsi qu'une aide humanitaire et alimentaire. L'UE a en outre accordé des fonds pour promouvoir la liberté, la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit en vertu d'une Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH). L'organisme de prêt de l'UE, à savoir la Banque européenne d'investissement (BEI), a consenti des prêts substantiels à certains pays de la PEV.

Une aide financière est également accordée pour la coopération transfrontalière par le biais de «Programmes de voisinage» transfrontaliers utilisant des ressources d'instruments financiers existants pour la période 2004-2006, en attendant l'entrée en vigueur d'un nouvel instrument de financement spécifique qui remplacera les mécanismes susmentionnés.

En effet, à partir de 2007, tant Tacis que MEDA seront remplacés par un seul instrument, l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP), plus souple et doté de plus de ressources. D'autres programmes de subventions, y compris ceux qui concernent les droits de l'homme et les migrations, seront poursuivis dans le cadre de l'IEVP. Par ailleurs, la Commission propose une hausse substantielle des possibilités de prêts de la BEI pour l'ensemble de la région.

■ Assistance de la CE (jusqu'en 2006 inclus)

Le programme Tacis

Lancé en 1991, le programme Tacis a fourni une assistance technique financée par des subventions à douze pays d'Europe orientale et d'Asie centrale (Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Moldavie, Russie, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine et Ouzbékistan), dont plusieurs partenaires de la PEV. Il vise principalement à soutenir le processus de transition dans ces pays.

Soutenir les réformes – Priorités de Tacis:

- réforme institutionnelle, juridique et administrative;
- soutenir le secteur privé et le développement économique;
- faire face aux conséquences sociales de la transition;
- développement de réseaux d'infrastructures;
- protection de l'environnement et gestion des ressources naturelles;
- développement de l'économie rurale;
- soutien à la sécurité nucléaire.

Tacis comporte aussi une composante régionale visant à soutenir la coopération entre pays dans des domaines tels que l'environnement, le commerce et le transport, la justice, la liberté et la sécurité. Un programme transfrontalier Tacis a favorisé la coopération et le développement de liens entre des communautés voisines de différents pays.

Le programme MEDA

Lancé en 1996, le programme MEDA a été le principal instrument financier de l'UE pour aider les partenaires du bassin méditerranéen. Ce programme offre une assistance technique et financière pour accompagner les réformes économiques et sociales ainsi que des projets régionaux tels que ceux qui ont été mis sur pied dans le contexte du Processus de Barcelone.

MEDA a financé des projets tels que des programmes d'ajustement structurel au Maroc, en Tunisie et en Jordanie, un centre d'affaires syrio-européen, un fonds social pour la création d'emplois en Égypte, la réhabilitation de l'administration publique au Liban et le développement rural au Maroc. Parmi les exemples de projets régionaux financés par MEDA, citons le réseau EuroMeSCo d'instituts de politique étrangère, le réseau Femise d'instituts de recherche économique et des programmes concernant l'environnement, le patrimoine et la jeunesse.

Soutenir les réformes – Priorités de MEDA:

- soutenir la transition économique: se préparer au libre échange avec l'UE en renforçant la compétitivité et en réalisant une croissance économique durable, en particulier par le développement du secteur privé;
- renforcer l'équilibre socio-économique: réduire les coûts à court terme de la transition économique par des mesures appropriées de politique sociale.

La Banque européenne d'investissement

Principal organisme de prêt de l'UE, la Banque européenne d'investissement (BEI) a accordé des prêts substantiels pour soutenir des projets dans les pays méditerranéens, prêts qui viennent s'ajouter aux subventions allouées au titre de Tacis et MEDA. Des prêts de la BEI pour un montant total d'environ 6,5 milliards € ont été mis à la disposition des bénéficiaires de MEDA au cours de la période de programmation 2000-2006 de l'UE. Une modeste instruction de prêt pour les pays partenaires de l'Europe orientale (Russie comprise) a été adoptée en 2001 et prolongée en 2004, mettant quelque 600 millions € au titre de prêts de la BEI à la disposition de ces pays jusqu'en 2006.

Les prêts accordés par la BEI concernent, par exemple, des projets destinés à améliorer l'épuration des eaux usées et la gestion des ressources en eau en Égypte, au Liban, en Jordanie, en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza, ainsi qu'au Maroc, des mesures de réduction de la pollution et de modernisation des systèmes de contrôle du trafic aérien aux aéroports en Algérie, un soutien à la modernisation du système de santé au Maroc et la rénovation d'une ligne ferroviaire en Tunisie. Un grand projet routier est en cours de finalisation en Ukraine.

■ Futurs programmes d'assistance et de coopération de la CE (2007-2013)

Pour la période de programmation prochaine (2007-2013) de l'UE, la Commission européenne a proposé à la fois d'augmenter et de rationaliser l'aide financière aux pays partenaires de la PEV. À cette fin, elle a créé un instrument budgétaire spécifique unique, l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP), qui remplacera à la fois Tacis et MEDA. Pour la période 2007-2013, le financement disponible pour les pays voisins, prenant également en compte le financement des programmes thématiques, approchera les 12 milliards €. Comparé à la période 2000-2006, cela représente une augmentation de presque 45% par rapport au financement octroyé sous MEDA, Tacis et autres règlements afférents (estimation de 8,3 milliards € pour la période 2000-2006).

L'IEVP est un instrument politique conçu pour soutenir la Politique européenne de voisinage et le Partenariat stratégique avec la Russie, en particulier la mise en œuvre des Plans d'action PEV et des feuilles de route des espaces communs. Néanmoins, cet instrument est plus souple et plus large que MEDA et Tacis, couvrant une gamme beaucoup plus vaste de possibilités d'action pour soutenir les politiques et priorités de réforme convenues avec les partenaires via les Plans d'action bilatéraux de la PEV. Les sommes allouées dépendront des besoins des pays, de leur promptitude à fixer et mettre en œuvre les objectifs convenus avec l'Union (en particulier, en matière de gouvernance et de réformes), ainsi que leur capacité à absorber les fonds et de la mise en œuvre des réformes convenues. La coopération transfrontalière figurera en meilleure place, avec une composante destinée à des projets associant des États membres de l'UE et des pays partenaires partageant une frontière terrestre ou maritime commune.

L'instrument européen de voisinage et de partenariat – Priorités en matière de coopération:

- bonne gouvernance, réforme et respects des droits de l'homme et droits fondamentaux;
- rapprochement des législations avec l'UE et renforcement des institutions;
- développements socio-économiques équitables et réduction de la pauvreté;
- coopération sectorielle avec une attention particulière sur les domaines couverts par les Plans d'action de la PEV (par ex. télécommunications, transport, environnement, recherche et innovation, enseignement supérieur, contact entre les peuples);
- coopération transfrontalière au-delà des frontières extérieures de l'UE.

Partager les expériences – assistance technique et «jumelage»

La Politique européenne de voisinage emprunte à l'UE deux outils pratiques et novateurs. Des outils qui ont fait leurs preuves lorsque l'UE a accompagné le processus de transition politique et économique des pays d'Europe centrale et orientale ainsi que des pays de l'Europe du sud-est. Ces instruments, à savoir les programmes TAIEX et «jumelage», devraient aider les partenaires à aligner leurs lois et réglementations pertinentes sur celles de l'UE ainsi qu'à développer leurs institutions.

Le programme d'assistance technique et d'échange d'informations (TAIEX) de l'UE propose des services tels que des conseils d'experts, de la documentation et des informations, des ateliers et des séminaires ainsi que des visites d'étude dans l'UE. En janvier 2006, l'UE a décidé que les pays couverts par la Politique européenne de voisinage (et la Russie) devraient désormais pouvoir bénéficier de TAIEX. Cet instrument devrait aider ces pays à mieux comprendre et rédiger les législations requises par les Plans d'action PEV ainsi qu'à assurer la mise en œuvre et le respect.

L'UE prévoit en outre d'étendre aux partenaires de la PEV les programmes de «jumelage» administratif, en vertu desquels des responsables d'États membres de l'UE sont envoyés pour aider et conseiller les fonctionnaires des pays partenaires au niveau national, régional ou local. Après plusieurs années de préparation, le jumelage a déjà commencé dans plusieurs pays partenaires du pourtour méditerranéen, notamment au Maroc, dans le domaine de la sécurité maritime et de la sûreté. Il va également démarrer en Ukraine.

Les prêts de la Banque européenne d'investissement

Outre une augmentation et une refonte du système de subventions de la CE pour cette région par le biais de l'IEVP, la Commission a proposé un relèvement substantiel du plafond du montant total des prêts que la BEI peut consentir pour soutenir la PEV.

Pour la période 2007-2013, sous réserve de l'accord des autorités budgétaires, le plafond de prêt serait porté à quelque 10 milliards € pour les pays méditerranéens et 5 milliards € pour les pays d'Europe orientale (y compris la Russie), y compris une extension des opérations de la BEI pour inclure les pays du sud du Caucase.

i

République

Capitale: Kiev

Devise: Hryvnya (1€ = 6,04 UAH)

Population (% de moins de 15 ans):
47,4m (15,6%)

Superficie: 604.000 km²

Exportations vers l'UE (% du total):
7,7 milliards € (28%)

Importations de l'UE (% du total):
13 milliards € (37%)

PIB: 52 milliards €

PIB par habitant: 1.098 €

Inflation: 9%

Chômage: 3,8%

Langue(s): ukrainien (langue officielle)
67%, russe 24%, petites minorités
roumaines/polonaises/hongroises

Utilisateurs d'Internet: N/A

Note: chiffres 2005



vaste éventail de priorités politiques adoptées. Sa mise en œuvre est garantie par un «Instrument de mise en œuvre» annuel.

Depuis le début de la mise en œuvre en 2005, des progrès réels ont été réalisés dans ce programme de réformes. Plusieurs réalisations concrètes méritent d'être notées: par exemple, l'octroi du «statut d'économie de marché» aux fins des enquêtes antidumping de l'UE, la signature d'un protocole d'accord sur l'énergie qui prévoit une intensification de la coopération et la possibilité d'une future intégration des marchés de l'énergie de l'UE et de l'Ukraine, la conclusion d'un accord aéronautique horizontal et d'un accord de coopération sur la navigation par satellite, le lancement d'une Mission d'assistance aux frontières pour aider à gérer la frontière entre la Moldavie et l'Ukraine, des discussions sur la facilitation de la délivrance des visas/la réadmission, des négociations sur un Accord sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels et la volonté de négocier l'instauration d'une zone de libre échange dès que l'Ukraine aura rejoint l'OMC. Parmi les exemples très pratiques des moyens mis en œuvre par l'UE pour continuer à soutenir les efforts de réforme du gouvernement, citons non seulement les augmentations de l'aide de la CE mais aussi l'instrument de jumelage mis

La «Révolution orange» qu'a connue l'Ukraine à la fin de 2004 a abouti à l'élection d'un nouveau Président pro-occidental, favorable aux réformes, Viktor Iouchtchenko, très désireux de poursuivre l'intégration avec l'UE. Les élections législatives de mars 2006, qui ont été généralement libres et justes, ont confirmé le cap pro-occidental adopté à la suite de la «Révolution orange».

Les relations entre l'UE et l'Ukraine reposent sur l'Accord de partenariat et de coopération (APC) signé en 1998. Alors que la coopération se développait déjà, l'Union européenne élargie devenant le principal partenaire commercial de l'Ukraine, la «Révolution orange» a donné une nouvelle impulsion aux relations UE-Ukraine. Le Plan d'action de la PEV, adopté conjointement en février 2005, ainsi qu'une liste supplémentaire de dix points établie par l'UE en vue de maximaliser son potentiel, offre un cadre global et ambitieux de coopération avec l'Ukraine et reflète le



à la disposition de l'Ukraine, les premiers projets devant commencer début 2007, la collaboration pour rapprocher l'Ukraine des normes de l'UE dans des domaines tels que la réglementation des marchés de l'énergie et la politique de la concurrence.



La Politique européenne de voisinage – Perspectives



La Politique européenne de voisinage restera une priorité majeure des relations extérieures de l'UE dans les années à venir, visant à renforcer la prospérité, la sécurité et la stabilité autour des frontières de l'UE. Les nombreux défis communs que la PEV se propose de relever ne disparaîtront pas du jour au lendemain et une intensification de la coopération sera très profitable tant à l'UE qu'à nos pays partenaires. 2005 a vu le début de l'exécution de la PEV et ses premiers résultats concrets mais, vu la nature des processus de transition, il reste beaucoup de travail à faire.

Une priorité essentielle sera de poursuivre la mise en œuvre des sept Plans d'action PEV déjà négociés et adoptés avec, respectivement, Israël, la Jordanie, la Moldavie, le Maroc, l'Autorité palestinienne, la Tunisie et l'Ukraine. Il faudra entre trois et cinq ans pour réaliser les réformes prioritaires qui y sont prévues. Une autre tâche pour 2006-2007, après conclusion d'un accord sur les textes, sera de lancer l'application des cinq Plans d'action conclus respectivement avec l'Arménie, l'Azerbaïdjan, l'Égypte, la Géorgie et le Liban. Maintenant que l'Accord d'association UE-Algérie est ratifié, la Commission prépare un rapport sur ce pays dans le cadre de la PEV, décrivant la situation économique et politique en Algérie et les perspectives pour l'élaboration d'un Plan d'action de la PEV avec ce pays.

Les progrès à réaliser avec trois autres pays qui ne peuvent pas encore participer pleinement à la

dynamique de la PEV, à savoir la Syrie, la Libye et le Bélarus, dépendront de l'attitude et des efforts de ces pays eux-mêmes et des avancées enregistrées dans l'établissement de liens contractuels. Pour la Syrie, l'Accord d'association susmentionné doit d'abord être ratifié. Quant à la Libye, elle doit d'abord souscrire pleinement au partenariat euro-méditerranéen et, ensuite, un Accord d'association devra être élaboré et ratifié. L'approfondissement des liens économiques et politiques avec le Bélarus ne sera possible que lorsque les autorités de Minsk progresseront suffisamment sur la voie de la démocratie.

Sur le fond, la mise en œuvre de la PEV révolutionnera les relations entre l'UE et ses voisins, générant des avantages mutuels considérables. Le dialogue politique sera encore intensifié. L'UE continuera en outre à soutenir le développement de la confiance et de la sécurité sur le terrain, menant des missions de police et d'assistance aux frontières dans les territoires palestiniens et une mission d'assistance aux frontières en Moldavie et en Ukraine.

Certains programmes et agences de l'UE seront rendus accessibles aux pays partenaires. Une vaste gamme de sujets seront inscrits dans les programmes de réforme et de coopération, par exemple, la libéralisation du commerce des produits agricoles et des produits de la pêche, une gestion macro-économique saine et des réformes socio-économiques, la modernisation du judiciaire, la coopération sur les questions

migratoires et les menaces pour la sécurité, le travail concernant la protection de l'environnement, l'éducation, le transport, l'énergie, la société de l'information et la recherche ainsi que des réformes des réglementations dans tous les secteurs susmentionnés.

Entre-temps, l'UE soutiendra les objectifs de politique de la PEV au moyen d'un nouvel et meilleur instrument de financement – l'Instrument européen de voisinage et de partenariat – et d'une augmentation du financement. Cet instrument devrait comporter un «Fonds pour la gouvernance», une mesure incitative supplémentaire offrant un complément de ressources aux pays partenaires qui s'investissent particulièrement dans l'application de réformes essentielles. Les Plans d'action PEV et les objectifs généraux de la PEV serviront de fil conducteur à l'aide financière et technique future accordée par l'UE

aux pays partenaires et seront soutenus par une capacité de prêt accrue de la BEI.

La Commission européenne poursuivra, conjointement avec les partenaires, le suivi de la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la PEV. Lorsque des progrès significatifs auront été réalisés pour atteindre les objectifs convenus, les mesures incitatives pourront être revues, les Plans d'action adaptés, ou des propositions pourront être avancées pour des relations futures, surtout lorsque les relations contractuelles existantes arriveront à échéance.

Enfin, l'approfondissement des liens entre l'UE et les pays partenaires de la PEV dépendra des progrès réalisés pour respecter les priorités du Plan d'action et les valeurs communes qui sous-tendent l'engagement commun à créer un voisinage prospère. Les objectifs convenus ne seront atteints que si les pays ont la capacité de les réaliser, ce en quoi l'UE peut

«Nous devons nous appuyer sur nos liens historiques avec le Sud et l'Est pour étendre la portée de la famille européenne en nouant des relations nouvelles, plus profondes, avec nos voisins. La Politique européenne de voisinage est l'instrument idéal pour atteindre cet objectif.»

Benita Ferrero-Waldner, Commissaire européenne en charge des Relations extérieures et de la Politique européenne de voisinage, octobre 2005.

République**Capitale:** Minsk**Devise:** Rouble biélorusse (1€ = 2.740 BYB)**Population (% de moins de 14 ans):**

9,8m (16%)

Superficie: 208.000 km²**Exportations vers l'UE (% du total):**

6,24 milliards € (44%)

Importations de l'UE (% du total):

2,95 milliards € (21%)

PIB: 18 milliards €**PIB par habitant:** 2.123 €**Inflation:** 8%**Chômage:** 3% (chiffre officiel)**Langue(s):** biélorusse, russe, autres**Utilisateurs d'Internet****(par 1.000 habitants):** 42

La CE et le Bélarus ont négocié un Accord de partenariat et de coopération (APC) en 1995, envisageant une coopération dans un vaste éventail de domaines de politique. Vu les revers qu'a connus la démocratie au Bélarus, les États membres de l'UE ont décidé, en septembre 1997, de geler la conclusion de l'APC et d'un accord commercial intérimaire connexe, ainsi que de limiter l'assistance future de la CE aux «projets humanitaires ou régionaux ou à ceux qui soutiennent

directement le processus de démocratisation». En septembre 2004, l'UE a en outre frappé d'interdiction de visa plusieurs hauts responsables biélorusses étant donné leur inertie dans les cas de disparition de personnalités politiques de l'opposition et de journalistes ou leur rôle dans les fraudes électorales. Plus tard, ceci a été étendu à une interdiction de visa et un gel des actifs pour les personnes responsables des élections de mars 2006 jugées «fondamentalement flouées». L'UE a déclaré à maintes reprises qu'elle était prête à développer les relations avec le Bélarus, y compris l'accès à l'ensemble des instruments liés à la PEV, si le pays donnait la preuve de son engagement à défendre les valeurs démocratiques.

Soutenir la liberté des médias

L'UE continue à soutenir le renforcement de la démocratie et de la société civile au Bélarus. En réponse à des préoccupations relatives à la liberté d'expression et à une détérioration de la situation en matière de droits de l'homme, ainsi que du besoin de donner accès à une information indépendante relative aux événements et améliorer la connaissance des Biélorusses en matière de démocratie et de libertés, la Commission européenne a octroyé en août 2005 un contrat à un diffuseur européen pour diffuser ses programmes au Bélarus via la radio et l'Internet pendant un an, dans le but d'accroître «la sensibilisation de la population biélorusse à la démocratie, au pluralisme, à l'État de droit, à la liberté de la presse et aux droits de l'homme». Un projet de plus grande envergure de 2 millions € a été lancé en février 2006. En octobre 2006, la CE a fourni un appui valant € 4.5 M en faveur des étudiants biélorusses expulsés d'université pour des raisons politiques. Grâce à ces bourses et un appui précédant accordé à l'UHE, environ 500 étudiants biélorusses sont en mesure d'étudier à l'Université d'Humanité européenne en exil à Vilnius et aux universités ukrainiennes avec des bourses de la CE.

Jamahiriya arabe libyenne
(démocratie populaire basée sur des comités populaires)
Capitale: Tripoli
Devise: dinar libyen (1€= 1,61 LYD)
Population (% de moins de 14 ans):
 5,76 (33,9%)
Superficie: 1.776.000 km²
Exportations vers l'UE (% du total):
 11,9 milliards € (80%)
Importations de l'UE (% du total):
 3,83 milliards € (64%)
PIB: 23 milliards €
PIB par habitant: 4.117 €
Inflation: -1%
Chômage: 30%
Langue(s): arabe, italien, anglais
Utilisateurs d'Internet
(par 1.000 habitants): 29



internationales importantes, telles que le développement en Afrique. L'UE aide en outre la Libye à affronter les conséquences d'une grave épidémie de sida qui s'est produite en 1999 à l'Hôpital des enfants de Benghazi.

À la suite de la levée des sanctions de l'ONU à l'encontre de la Libye en septembre 2003, des contacts politiques ont été renouvelés avec l'UE et, en octobre 2004, l'UE a levé ses sanctions et a énuméré les thèmes d'une éventuelle coopération avec la Libye. Des consultations ont été lancées sur les questions migratoires, avec quelques projets de coopération dans le cadre du programme Aeneas, ainsi qu'une possibilité de coopération sur d'autres questions

Bien que la Libye ait un statut d'observateur dans le partenariat euro-méditerranéen, pour le moment, elle n'envisage pas d'en devenir membre à part entière. Néanmoins, l'UE et la Libye sont disposées à renforcer leurs relations en fixant des objectifs communs de coopération et, une fois les relations contractuelles en place, la Libye entrera dans les critères lui permettant de tirer des avantages supplémentaires de la Politique européenne de voisinage.

Affronter ensemble les migrations

L'UE et la Libye ont entamé des discussions techniques sur les migrations en 2005, en vue de convenir d'actions de coopération. Celles-ci couvriront probablement le développement des capacités, les échanges d'informations, les sauvetages dans le désert et le dialogue avec les pays d'origine des migrants.

République

Capitale: Damas

Devise: livre syrienne (1€ = 60 SYP)

Population (% de moins de 14 ans):
18,45m (37,4%)

Superficie: 185.000 km²

Exportations vers l'UE (% du total):
2,54 milliards € (50%)

Importations de l'UE (% du total):
2,52 milliards € (33%)

PIB: 21 milliards € (chiffres IMF 2005)

PIB par habitant: 1,140 €

Inflation: 7%

Chômage: 16%

Langue(s): arabe (langue officielle), kurde, arménien, araméen, circassien, français, anglais

Utilisateurs d'Internet (par 1.000 habitants): 35



La Syrie est signataire de la Déclaration euro-méditerranéenne de Barcelone. Elle est couverte géographiquement et politiquement par la PEV mais les relations contractuelles nécessaires ne sont pas en place pour négocier un Plan d'action de la PEV et concrétiser la politique. Les relations entre l'UE et la Syrie sont régies par un Accord de coopération de 1977, principalement centré sur le commerce. L'UE et la Syrie ont négocié un projet d'Accord d'association, similaire dans sa portée à d'autres accords passés par l'UE avec des partenaires méditerranéens, mais avec des dispositions plus approfondies dans des domaines tels que la lutte contre le terrorisme et la

prolifération des armes, les obstacles tarifaires aux produits agricoles, les obstacles techniques au commerce, le commerce des services, les marchés publics, les droits de propriété intellectuelle et le règlement des litiges commerciaux. Paraphé en octobre 2004, cet accord reste en attente d'approbation finale et de ratification. Le soutien actuel de l'UE aux réformes en Syrie inclut une aide au développement des institutions destinée à jeter les bases de réformes politiques, sociales et économiques, une aide pour des initiatives susceptibles de créer une société plus ouverte et la promotion de projets liés aux infrastructures, en collaboration avec la BEI. Dans ses relations avec la Syrie, l'UE maintiendra ses objectifs stratégiques visant à promouvoir la démocratisation, l'État de droit et une économie plus ouverte. Dans l'esprit de la PEV, l'approfondissement futur des relations de l'UE avec la Syrie dépendra de la volonté de celle-ci d'adopter des réformes.

Stimuler les entreprises: Centre d'affaires syrio-européen

Le Centre d'affaires syrio-européen est un programme subventionné par l'UE, créé en 1996 pour stimuler le développement de l'économie syrienne et aider les petites et moyennes entreprises (PME). Ce Centre a soutenu plus de 3.500 entreprises et a donné des formations à quelque 2.500 gestionnaires. Après 10 ans de succès, ce programme, financé par l'UE, a été confié à un nouvel institut national pour la promotion des PME, le centre d'Entrepreneuriat et d'Affaires Syriennes.

Commission européenne

La Politique européenne de voisinage – Travailler ensemble

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

2007 – 58 p. – 21 x 29,7 cm

ISBN 92-894-8347-4

VENTE ET ABONNEMENTS

Les publications payantes éditées par l'Office des publications sont disponibles auprès de ses bureaux de vente répartis partout dans le monde. Passez commande auprès d'un de ces bureaux, dont vous pouvez vous procurer la liste:

- en consultant le site internet de l'Office (<http://publications.europa.eu/>),
- en la demandant par télécopie au (352) 29 29-42758.



Office des publications
Publications.europa.eu



COMMISSION EUROPÉENNE
Relations extérieures



ISBN 92-894-8347-4



01780280178376